



# Bulletin Officiel

N°6980 Vendredi 3 novembre 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

UNION INTERNATIONALES DE BANQUES UIB

2

## AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

3

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (19/10/2023))

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - (INDIVIDUELS)
- SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR - (CONSOLIDES)

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH

## ANNEXE III

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2023

- SICAV PLUS
- STRATEGIE ACTIONS SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF(\*)**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de l'UIB et du public qu'il a invité la banque concernée à informer le marché et le public de l'état d'avancement du projet de cession, par le groupe Société Générale de sa participation majoritaire dans le capital de la banque. Tout en apportant des précisions quant au déroulement de la transaction (modalités de cession en bourse des actions détenue par la cédante, catégorie de l'acquéreur envisagé, calendrier de réalisation ainsi que l'état d'avancement du dossier pour l'obtention de l'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie).

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, l'Union Internationales de Banques a présenté le communiqué suivant :

Le Groupe Société Générale a porté à la connaissance du Conseil d'Administration de l'UIB qu'à la suite du communiqué de l'UIB en date du 7 juin dernier faisant état de l'ouverture d'une réflexion stratégique concernant sa participation de 52,34% du capital de l'UIB, plusieurs marques d'intérêt lui ont été exprimées de façon préliminaire par des investisseurs. L'attention que la Société Générale leur accordera se fera selon un calendrier à déterminer en harmonie avec les attentes des autorités tunisiennes et avec le soutien de l'UIB.

Le Groupe Société Générale tient à préciser qu'il ne marquera pas de porter à la connaissance du Conseil d'Administration de l'UIB et des marchés, au moment opportun où elles seront connues et déterminées, toute information utile et pertinente concernant notamment les modalités de l'opération.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	115,387	115,406
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	160,214	160,245
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	132,616	132,639
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	144,073	144,099
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	138,056	138,075
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	140,703	140,731
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	132,599	132,621
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	53,323	53,331
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,947	38,954
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	132,554	132,579
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	116,327	116,347
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	116,110	116,131
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,553	20,557
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	141,295	141,327
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	BH INVEST ****	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	137,729	137,750
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,242	13,243
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	197,299	197,333
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,109	13,111
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	111,741	111,761
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	115,526	115,548
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	16,102	16,105
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	-	101,162	101,183
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,165	2,168
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,926	70,935
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,578	145,444
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,655	106,305
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	123,231	123,248
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,751	152,530
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	581,404	580,912
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	150,730	150,480
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	194,872	196,302
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,127	101,615
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,584	142,533
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	172,427	172,354
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,931	156,846
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,075	23,991
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,575	102,630
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,066	1,068
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,060	1,059
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 485,996	2 480,742
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	243,328	242,251
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,156	3,145
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,821	2,810
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	53,834	53,033
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,433	1,434
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,233	1,223
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,227	1,217
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,389	15,303
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,372	11,360
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,921	14,786
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 070,853	5 071,562
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,068	90,744
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,249	1,238

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	111,517	111,534	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	100,883	100,898	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	107,938	107,956	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	105,412	105,430	
59 TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	106,687	106,707	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	110,560	110,576	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	107,103	107,121	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	104,619	104,639	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV *	-	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	107,849	107,867	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	108,603	108,625	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	106,497	106,517	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	106,294	106,313	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	104,947	104,967	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	107,658	107,669	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	104,953	104,975	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	102,104	102,114	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	108,836	108,855	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	104,492	104,509	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	114,308	114,325	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	106,506	106,526	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	110,565	110,583	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	106,296	106,325	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	-	1 006,792	1 006,962	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	109,725	109,908	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	60,452	60,714	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,365	109,071	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,732	17,727	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	321,444	320,937	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 221,436	2 215,949	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	68,248	68,221	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	54,863	54,881	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,386	108,393	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,216	11,268	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,082	16,078	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	17,145	17,089	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,155	15,109	
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	100,957	100,858	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	87,655	88,552	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	91,622	92,511	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,914	104,873	
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,652	95,410	
97 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	10,448	10,582	10,540	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,033	99,887	
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	74,167	73,982	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	89,690	87,797	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	123,479	123,131	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	149,410	147,898	
103 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	149,964	152,291	152,670	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	200,973	200,040	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	188,498	188,054	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	180,197	179,644	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,319	25,237	
108 MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	En liquidation	En liquidation	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 686,535	10 706,887	
110 FCP VIBDO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	145,712	143,045	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	96,146	95,376	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 752,633	4 789,362	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,624	10,593	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,609	170,770	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 161,934	11 142,953	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 456,165	10 389,889	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 584,315	10 604,222	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 460,410	10 480,324	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 324,760	10 345,383	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	121,788	121,521	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 005,314	995,406	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « société IBN ANNAFIS -Polyclinique Ibn Annafis-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

## DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2023

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
58.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
59. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
60. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
65. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
76. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
43. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
44. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
45.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
46. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
47.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
55. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
58.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
59.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
60.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

## DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2023

61.Société IBN ANNAFIS -Polyclinique Ibn Annafis-	Route de Tunis Km 4 -3031 Sfax-	74 215 000
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
73. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
74.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
80.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
85.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
86.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
87.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
88.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
89.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
90.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
91.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
92. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
93.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
94. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
95.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
96.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
97.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

98.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
99. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
100. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
101.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
102.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2023

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 19/10/2023

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR »**

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu’ils seront soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr **Abderrazek SOUEI** (le groupement des cabinets « eXacom audit » et « MKS ») & Mr **Yahia ROUATBI** (le groupement des cabinets « FINANCO » et « SOFIDEX »).

## BILAN 2019

<b>ACTIFS</b>			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	<b>NOTES</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actifs Non Courants</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles	<a href="#">6-1-1</a>	4 937	4 926
<i>Amortissements</i>		-4 536	- 4 319
		<b>401</b>	<b>607</b>
Immobilisations Corporelles	<a href="#">6-1-2</a>	2 676 295	2 598 544
<i>Amortissements</i>		-1 506 319	- 1 400 248
		<b>1 169 976</b>	<b>1 198 296</b>
<i>Immobilisations Financières</i>	<a href="#">6-1-3</a>	200 441	193 044
<i>Provisions</i>		-107 246	- 105 700
		<b>93 195</b>	<b>87 344</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>1 263 573</b>	<b>1 286 247</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	<a href="#">6-1-4</a>	<b>149 262</b>	<b>238 804</b>
<b>Total des Actifs Non Courants</b>		<b>1 412 835</b>	<b>1 525 051</b>
<b>Actifs Courants</b>			
Stocks	<a href="#">6-1-5</a>	6 053	6 223
<i>Provisions</i>		-162	-164
		<b>5 891</b>	<b>6 059</b>
Clients et Comptes Rattachés	<a href="#">6-1-6</a>	268 947	207 567
<i>Provisions</i>		-158 100	-130 297
		<b>110 847</b>	<b>77 270</b>
Autres Actifs Courants	<a href="#">6-1-7</a>	1 206 805	1 000 611
<i>Provisions</i>		-85 073	-63 140
		<b>1 121 732</b>	<b>937 471</b>
Actifs Non Courants destinés à être vendus	<a href="#">6-1-8</a>	<b>4 305</b>	<b>4 305</b>
Placements et Autres Actifs Financiers	<a href="#">6-1-9</a>	<b>2 188</b>	<b>922</b>
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<a href="#">6-1-10</a>	<b>164 006</b>	<b>205 103</b>
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>1 408 970</b>	<b>1 231 130</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 821 805</b>	<b>2 756 181</b>

## BILAN 2019 (SUITE)

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de dinars tunisiens)

NOTES

2019

2018

#### Capitaux propres

[6-1-11](#)

Capital Social

106 199

106 199

Réserves

467 244

465 475

Résultats Reportés

-1 132 353

-897 970

Modifications comptables

-

-21 145

#### Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice

-558 910

-347 441

Résultat de l'Exercice Après Impôt

-183 121

-213 237

#### Total Capitaux Propres Avant affectation

-742 031

-560 678

#### Passifs

##### Passifs Non Courants

Emprunts

[6-1-12](#)

747 574

875 833

Provisions pour risques et charges

[6-1-13](#)

76 917

80 068

Autres Passifs Non Courants

[6-1-14](#)

35 810

46 704

#### Total Passifs Non Courants

860 301

1 002 605

##### Passifs Courants

Fournisseurs et Comptes Rattachés

[6-1-15](#)

2 086 261

1 832 388

Autres Passifs Courants

[6-1-16](#)

406 490

262 497

Autres Passifs financiers

[6-1-17](#)

210 784

219 369

#### Total Passifs Courants

2 703 535

2 314 254

#### Total des Passifs

3 563 835

3 316 859

#### Total des Capitaux Propres & Passifs

2 821 805

2 756 181

## ETAT DE RESULTAT 2019

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2019	2018
<b>Produits d'Exploitation</b>			
Revenus	<a href="#">6-2-1</a>	1 702 164	1 643 683
Autres Produits d'exploitation	<a href="#">6-2-2</a>	63 642	72 389
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>1 765 806</b>	<b>1 716 072</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Achats d'Approvisionnements Consommés	<a href="#">6-2-3</a>	441 253	481 370
Charges de Personnel	<a href="#">6-2-4</a>	255 121	239 340
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	<a href="#">6-2-5</a>	166 084	125 631
Redevances Aéronautiques	<a href="#">6-2-6</a>	570 452	556 359
Assistance fournie aux avions	<a href="#">6-2-7</a>	296 466	264 125
Commissions sur Vente de titres de transport		15 589	17 910
Loyers avions et Réacteurs	<a href="#">6-2-8</a>	43 944	60 781
Autres Charges d'Exploitation	<a href="#">6-2-9</a>	106 372	100 734
<b>Total des Charges d'Exploitation</b>		<b>1 895 282</b>	<b>1 846 250</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-129 475</b>	<b>-130 178</b>
Charges Financières Nettes	<a href="#">6-2-10</a>	37 358	27 970
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	<a href="#">6-2-11</a>	28 677	18 792
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<a href="#">6-2-12</a>	50 326	75 315
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<a href="#">6-2-13</a>	93 269	147 298
<b>Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt</b>		<b>-181 099</b>	<b>-211 339</b>
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		2 022	1 898
<b>Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt</b>		<b>-183 121</b>	<b>-213 237</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>-183 121</b>	<b>-213 237</b>
<b>Effet de modification comptable</b>		-	<b>-21 145</b>
<b>Résultat Après effets de Modifications Comptables</b>		<b>-183 121</b>	<b>-234 382</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2019

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
(En milliers de dinars tunisiens)			
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</b>	<a href="#">6-3-1</a>		
Encaissements reçus des clients		1 676 621	1 519 531
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-1 277 154	-1 203 286
Intérêts payés		-25 339	-19 880
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-70 372	-66 358
Primes d'assurance déboursées		-7 082	-6 063
Autres flux liés à l'exploitation		-59 063	33 179
<b>Flux nets affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>237 611</b>	<b>257 123</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT</b>	<a href="#">6-3-2</a>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 91 965	- 80 455
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 374	2 585
Acquisition D'immobilisations Financières		-2 000	-
Prêts à Long et Moyen Termes accordés/Avance sur acquisitions avions		-77 271	-9 195
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		3 002	3 174
Intérêts et Dividendes reçus		16 909	13 778
Autres flux liés aux activités d'investissement		3 416	10 140
<b>Flux nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-144 535</b>	<b>- 59 973</b>
<b>FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements provenant d'emprunts		142 918	67 183
Remboursements d'emprunts		- 257 542	- 234 242
<b>Flux nets affectés aux activités de financement</b>		<b>- 114 624</b>	<b>- 167 059</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-19 545	38 816
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-41 097</b>	<b>68 907</b>
<i>Trésorerie au début de la période</i>		<i>205 103</i>	<i>136 196</i>
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		<i>164 006</i>	<i>205 103</i>

## Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2019	2018	CHARGES	2019	2018	SOLDES	2019	2018
Ventes de marchandises	-		Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale		
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 765 806	1 716 072	Achats d'approvisionnement. Consommés	-441 252	-481 370	Marge Sur Coût Matières	1 324 554	1 234 702
Marge Commerciale	<b>1 324 554</b>	<b>1 234 702</b>	Autres charges externes	<b>-1 028 606</b>	<b>-992 492</b>			
						<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>295 948</b>	<b>242 210</b>
Valeur ajoutée brute	295 948	242 210	Impôts et Taxes	-4 235	-7 457			
			Charges de Personnel	-255 121	-239 340			
<b>Total</b>	<b>295 948</b>	<b>242 210</b>	<b>Total</b>	<b>-259 356</b>	<b>-246 797</b>	<b>Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation</b>	<b>36 592</b>	<b>-4 587</b>
Excédent brut d'expl.	36 592		insuffisance brut d'expl.		-4587			
			Autres charges ordinaires	-93 269	-147 298			
Autres gains ordinaires	61 697	96 236	Charges financières	-29 846	-19 637			
Produits financiers et des placements	29 091	26 298	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-185 860	-164 302			
Transferts de charges	495	1 951	Impôts sur les bénéfices	-2 022	-1 898			
<b>Total</b>	<b>127 875</b>	<b>124 485</b>	<b>Total</b>	<b>-310 997</b>	<b>-337 722</b>	<b>Résultat Activités Ordinaires après Impôts</b>	<b>-183 121</b>	<b>-213 237</b>
Résultat des activités ordinaires	-183 121	-213 237	Effets Modifications Comptables	-	-21 145			
<b>Total</b>	<b>-183 121</b>	<b>-206 581</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-21 145</b>	<b>Résultat Net après. Modification Comptable</b>	<b>-183 121</b>	<b>-234 382</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

### 1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

### 2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
Plein potentiel des avions	20%
Plein potentiel des réacteurs	33.33%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

### **3- Les avions :**

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

### **4- Titres de participation :**

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

### **5- Stocks :**

En se référant à la norme comptable 04 « Les stocks doivent être évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. », les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Pour les articles stockés et non movimentés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation. Ces articles sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

### **6- Provisions pour créances douteuses :**

A l'exception des filiales, les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des évènements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

### **7- Provisions pour risques et charges :**

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

### **8- Dettes et créances en monnaies étrangères :**

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

### **9- Réserves pour fonds social :**

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

### **10- Revenus :**

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

### **11- Frais de formation :**

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

### **12- Les primes d'assurance-crédit :**

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

### **13- Les Actifs non courant destinés à être cédés :**

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

#### **14- Comptabilisation du programme Fidelys :**

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » ; et évaluées selon la juste valeur.

#### **15- Le principe de continuité d'exploitation :**

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

# NOTES AU BILAN

## ACTIFS

### 6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Logiciels	4 804	4 793	11
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
<b>Total brut</b>	<b>4 937</b>	<b>4 926</b>	<b>11</b>
<i>Amortissements</i>	<i>-4 536</i>	<i>-4 319</i>	<i>217</i>
<b>Total net</b>	<b>401</b>	<b>607</b>	<b>-206</b>

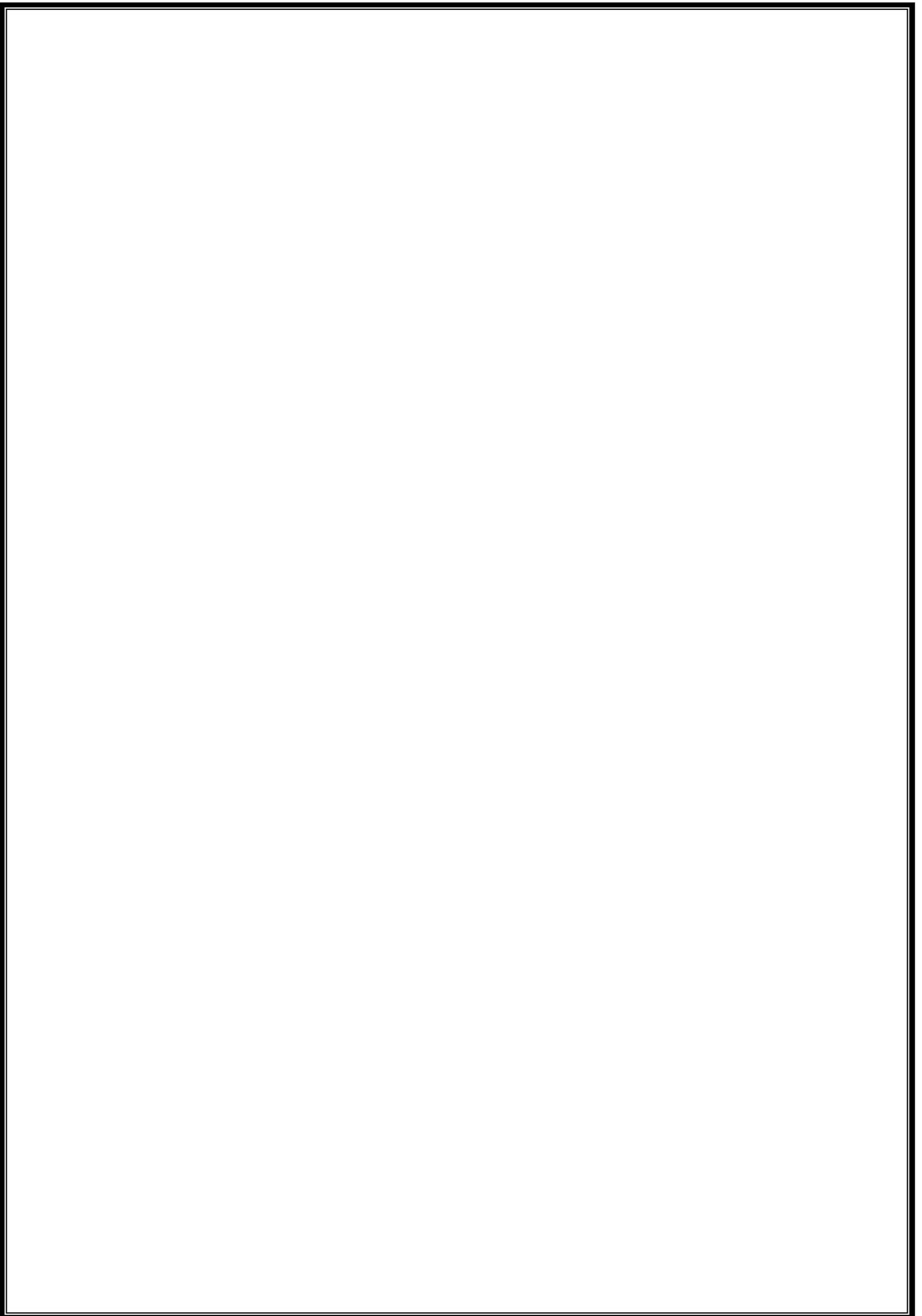
### 6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	24 980	24 966	14
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	-
Constructions en cours	347	347	-
Matériels de transport aérien et réacteurs (i)	2 228 693	2 212 852	15 841
Matériels de transport aérien en cours (ii)	242 679	188 224	54 455
Équipement de rechange avionique	82 022	79 185	2 837
Matériels d'exploitation	9 604	8 353	1 251
Équipements de bureau	37 098	34 286	2 813
Matériels de transport roulant	7 530	7 061	469
Matériels et outillages	4 052	4 052	-
Autres immobilisations corporelles	12 290	12 218	72
<b>Total brut</b>	<b>2 676 295</b>	<b>2 598 544</b>	<b>77 751</b>
<i>Amortissements</i>	<i>-1 506 319</i>	<i>-1 400 248</i>	<i>106 022</i>
<b>Total net</b>	<b>1 169 976</b>	<b>1 198 296</b>	<b>-28 271</b>

(i) L'augmentation s'explique par la régularisation de la partie durable des réacteurs pour l'avion TS IMB et B 737-500 mis à la vente et non encore livré.

(ii) La variation de ce poste est relative à des avances sur acquisition de réacteurs A330 d'un montant de 12 252 KDT et de 42 203 KDT relatives à des avances pour acquisition d'avions.



## Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en milliers de dinars)

	SOLDE DEBUT 2019	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2019	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780	-	-	-	1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 533	14			50 547	47 450	3 097
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	79 185	2 837			82 022	61 296	20 726
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 719 454	9 306			1 728 760	1 133 673	595 087
REVISIONS GENERALES REACTEUR	424 250	53 083	-13 746	33 036	430 551	155 648	274 903
GRANDES VISITES AVIONS	69 149	6 215	1 460	7 442	69 382	44 501	24 881
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	188 224	54 455			242 679		242 679
MATERIEL D'EXPLOITATION	8 353	1 251			9 604	6 791	2 813
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 061	473	-4		7 530	6 871	658
MATERIEL & OUTILLAGE	4 052				4 052	4 008	44
EQUIPEMENT DE BUREAU	34 286	2 812			37 098	34 049	3 050
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	12 219	71			12 290	12 031	259
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					<b>2676 295</b>	<b>1 506 319</b>	<b>1 169 976</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	4 925	352	-340		4 937	4 536	401
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>					<b>2 681 232</b>	<b>1 510 855</b>	<b>1 170 377</b>

## Tableau des amortissements (en milliers de dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2019	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2019
CONSTRUCTIONS	46 772	677			47 450
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	56 996	4 300			61 296
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 070 462	53 905	9 306		1 133 673
REVISIONS GENERALES	120 830	53 256		-18 438	155 648
GRANDES VISITES	44 173	6 503		-6 175	44 501
MATERIEL D'EXPLOITATION	6 095	696			6 791
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 610	262			6 871
MATERIEL & OUTILLAGE	3 974	34			4 008
EQUIPEMENT DE BUREAU	32 427	1 622			34 049
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 910	121			12 031
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 319	217			4 536
<b>TOTAL</b>					<b>1 510 855</b>

### 6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Prêts	22 865	27 872	-5 007
Titres de participation (1)	155 815	153 816	1 999
Autres immobilisations (2)	21 761	11 356	10 405
<b>Total brut</b>	<b>200 441</b>	<b>193 044</b>	<b>7 397</b>
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts (3)</i>	<i>-107 246</i>	<i>-105 700</i>	<i>-1 546</i>
<b>Total net</b>	<b>93 195</b>	<b>87 344</b>	<b>5 851</b>

(1) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille des titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante. La variation est relative à l'augmentation du capital social de l'ATCT

(2) La variation est due principalement au paiement des factures de caution relatives à des opérations d'affrètements.

(3) La variation de cette rubrique correspond principalement aux provisions constatées au titre de participations de Tunisair Technics d'une valeur de 1 603 KDT et d'une reprise sur dépréciation des titres de l'ATCT de 130 KDT.

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2018	31/12/2019	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 770	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 000	47 194 037	48 824 748	1 630 711
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 114	20 347 114	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4950	4950	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	-
ATCT	79 500	100	100	7 950 000	843 421	713 507	- 129 914
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125 000	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	-
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2.066	53 450	-	-	-
CERA	100	10	10	1 000	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	-
SNR	2 900	5	5	14 500	-	-	-

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2018	31/12/2019	
Société El Fouladh	18 000	5	0.833	15 000	15 000	15 000	-
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	-	-	-
SAGEP	60	10	10	600	600	600	-
SODIS	17 142	10	2.9802	95 710	-	44 622	44 622
			<b>TOTAL 1</b>	<b>141 699 585</b>	<b>98 000 278</b>	<b>99 545 697</b>	<b>1 545 419</b>

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2018	31/12/2019	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	-	-	-
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	-
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	-	-	-
			<b>TOTAL 2</b>	<b>14 115 941</b>	<b>6 565 464</b>	<b>6 565 464</b>	
			<b>TOTAL 1+2</b>	<b>155 815 526</b>	<b>104 565742</b>	<b>106 111 161</b>	<b>1 545 419</b>

#### 6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2019	2018	VARIATION
Ecarts de conversion (1)	123 441	207 426	-83 984
Charges à répartir (2)	25 821	31 378	-5 558
<b>Total</b>	<b>149 262</b>	<b>238 804</b>	<b>-89 542</b>

(1) Les pertes latentes résultantes de l'actualisation des échéances à long terme des emprunts au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte « Ecart de conversion Actif » et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit. La diminution provient de la baisse du taux de change

	2019	2018
Ecarts de conversion Actifs	164 684	271 973
Résorptions	-41 243	-65 547
<b>Total</b>	<b>123 441</b>	<b>207 426</b>

(2) Les charges à répartir sont composées des frais de formation et des primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions. Ces charges sont résorbées conformément à la NC10.

#### 6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Stocks consommables catering	3 519		3 987	-468
Stocks habillement	908		796	112
Autres stocks consommables	1 626		1 440	186
<b>Total brut</b>	<b>6 053</b>		<b>6 223</b>	<b>-170</b>
<i>Provisions</i>	-162	(1)	-164	2
<b>Total net</b>	<b>5 891</b>		<b>6 059</b>	<b>-168</b>

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

#### 6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2019		2018
Clients ordinaires	110 847		77 270
Clients douteux	158 100		130 297
<b>Total brut</b>	<b>268 947</b>		<b>207 567</b>
<i>Provisions</i>	-158 100	(i)	-130 297
<b>Total net</b>	<b>110 847</b>		<b>77 270</b>

- (i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.  
Les clients douteux se détaillent comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Clients locaux	7 128	7 169	-41
Clients Administrations	11 985	11 985	-
Clients Divers étrangers	22 358	12 349	10 009
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES	100 314	85 257	15 057
<i>Agence de voyage et tours opérateur</i>	12 327	9 832	2 495
<i>Divers</i>	3 988	3 705	283
<b>Total net</b>	<b>158 100</b>	<b>130 297</b>	<b>27 803</b>

La variation au niveau client douteux est constatée principalement suite à l'actualisation des soldes en devise des clients douteux et l'avancement des travaux de justification des comptes clients.

### 6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Personnel et comptes rattachés	11 367	(1)	5 562	5 805
Etat et collectivités publiques	107 384	(2)	96 257	11 127
Débiteurs divers	36 331		24 139	12 192
Divers autres actifs courants	1 051 723	(3)	874 653	177 070
<b>Total brut</b>	<b>1 206 805</b>		<b>1 000 611</b>	<b>206 194</b>
<i>Provisions</i>	<i>-85 074</i>		<i>-63 140</i>	<i>-21 934</i>
<b>Total net</b>	<b>1 121 732</b>		<b>937 471</b>	<b>184 260</b>

- (1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Avances accordées aux personnels	5 389		4 416	973
Prise en charge maladies	4 879		4 144	735
Autres	1 099		-2 998	4 097
<b>Total</b>	<b>11 367</b>		<b>5 562</b>	<b>5 805</b>

- (2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2019		2018	VARIATION
ETAT crédit de TVA	100 665	(i)	92 867	7 798
TVA à l'étranger à récupérer	1 603		1 224	379
ETAT retenues à la source subie	1 474		1 068	406
Autres	3 641	(ii)	1 098	2 543
<b>Total</b>	<b>107 384</b>		<b>96 257</b>	<b>11 127</b>

- (i) Cette augmentation est justifiée par le report de la TVA relatif à l'exercice 2019.  
(ii) il s'agit essentiellement des acomptes provisionnels

(3) Divers autres actifs courants :

	2019		2018	VARIATION
Créance Tunisair Technics	295 097		295 227	-130
Ventes BSP étranger à encaisser	86 377	i	51 343	35 034
Charges constatées d'avance	275		233	42
Fournisseurs débiteurs	21 346	ii	-	21 346
Autres (comptes d'attentes)	49 535		17 954	31 581
Tunisair Technics (charge du personnel)	346 847	iii	289 239	57 608
Tunisair Handling	245 090	iv	215 103	29 987
Tunisie catering	2 093		1 629	464
Amadeus	691		669	22
A.I.S.A	654		574	80
Divers	3 718		2 682	1 036
<b>Total</b>	<b>1 051 723</b>		<b>874 653</b>	<b>177 070</b>

- (i) La variation du solde du compte « ventes BSP à l'étranger » 2019 par rapport à 2018 est expliqué principalement par les réserves appliquées par les acquéreurs d'une part et par le changement de la périodicité de remboursement suite changement d'acquéreur de l'autre part.
- (ii) Le solde des comptes fournisseurs débiteurs a été reclassé de la rubrique fournisseur à la rubrique Divers autres actifs courants en 2019.
- (iii) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics à titre de l'année 2019.
- (iv) Cette variation correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling à titre de l'année 2019.

**6.1.8 Actifs Non Courants destinés à être vendus :**

Cette rubrique enregistre les avions retirés de l'exploitation et destinés à la vente et répondant aux critères prévus par la norme IFRS 5 relative aux Actifs non courants détenus en vue d'être cédés.

ACTIF NON COURANT DESTINES A LA VENTE	2019		2018	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				
B 737-500	2	4 305	2	4 305
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4 305</b>	<b>2</b>	<b>4 305</b>

Les deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

### 6.1.9 Placements et autres actifs financiers

	2019	2018	VARIATION
Echéances à court terme sur prêts	2 133	857	1 276
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305	0
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	5 085	5 086	-1
Intérêts courus à recevoir	360	369	-9
<b>Total brut</b>	<b>7 273</b>	<b>6 007</b>	<b>1 266</b>
<i>Provision</i>	<i>-5 085</i>	<i>-5 085</i>	<i>0</i>
<b>Total net</b>	<b>2 188</b>	<b>922</b>	<b>1 266</b>

### 6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Banques & CCP	163 193	204 109
Caisses	813	994
<b>Total</b>	<b>164 006</b>	<b>205 103</b>

## CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

### 6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Capital social	106 199	(1)	106 199	-
Réserve légale	10 620		10 620	-
Autres réserves et fonds d'investissement	456 624	(2)	454 855	1 769
Autres capitaux propres	-		-	
Modifications comptables	-		-21 145	21 145
Résultats reportés	-1 132 352		-897 970	-234 382
<b>Total net</b>	<b>-558 909</b>		<b>-347 441</b>	<b>-211 469</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-183 121</i>		<i>-213 237</i>	<i>30 116</i>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-742 031</b>		<b>-560 678</b>	<b>-181 352</b>

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS (participation publique)	4 242	4 242
CNAM (participation publique)	1 772	1 772
CNRPS (participation publique)	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
<b>Total</b>	<b>106 199</b>	<b>106 199</b>

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	3 386	1 617
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
<b>Total</b>	<b>456 624</b>	<b>454 855</b>

## Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2019	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2019	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019
Capital social	106 199	-	-	-	106 199
Réserve légale	10 620	-	-	-	10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	454 855	1 769			456 624
Autres capitaux propres	-	-	-		-
Modifications comptables	-21 145	-	-	-	-
Résultat reporté	-897 970	-	-	-	-1 132 352
Résultat de l'exercice	-213 237		-183 121	-	-183 121
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-560 678</b>	<b>1 769</b>	<b>-183 121</b>	<b>-</b>	<b>-742 031</b>

### 6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Emprunt pour acquisition des avions	588 212	1	669 906	-81 694
Emprunt pour financement des réacteurs	120 130	2	136 403	-16 273
Emprunt pour exploitation	39 232	3	69 524	-30 292
<b>Total</b>	<b>747 574</b>		<b>875 833</b>	<b>-128 259</b>

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
AMEN BANQUE	-	-	4 000	11 194
STB	-	-	22 000	61 566
BH	-	-	6 000	16 791
BOURGUIBA LEASE	-	11 641	-	36 556
CITI BANK	-	147 159	-	462 105
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>158 800</b>	<b>32 000</b>	<b>588 212</b>

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
ATTIJERI BANK	-	-	475	1 330
AMEN BANK	27 748	-	-	27 748
ATTIJERI BANK	54 400	-	-	54 400
BH	6 539	-	-	6 539
UIB	12 000	-	-	12 000
BANQUE ZITOUNA	18 113	-	-	18 113
<b>TOTAL</b>	<b>118 800</b>	<b>-</b>	<b>475</b>	<b>120 130</b>

(3)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD	TOTAL TND
AMEN BANQUE	-	1 587	-	4 985
ATTIJARI BANK	-	-	833	2 332
BIAT	-	-	2 083	5 830
BNA	-	-	1 875	5 247
TFB	-	-	625	1 749
TRESORERIE GENERALE	17 947	-	-	17 947
STB	1 143	-	-	1 143
<b>TOTAL</b>	<b>19 090</b>	<b>1 587</b>	<b>5 416</b>	<b>39 232</b>

### 6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2019		2018	VARIATION
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65		65	-
Provisions pour litiges commerciaux	-		678	-678
Provisions pour affaires prud'homales	3 319		4 751	-1 432
Provisions pour comblement de passifs des filiales	20 483	(1)	27 115	-6 632
Provisions pour risque social	23 364		23 013	351
Provisions fonds social	10 000		10 000	-
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	12 124	(2)	11 324	800
Autres provisions pour risques et charges	7 562		3 122	4 440
<b>Total</b>	<b>76 917</b>		<b>80 068</b>	<b>3 151</b>

(1) Cette variation de provision est expliquée comme suit :

- Une reprise sur provision a été enregistrée de 1 216 KDT suite actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2019. A ce jour l'affaire

est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.

- Une reprise de 5 415 KDT au titre de la situation nette de la filiale AISA et ce conformément à la décision CAREP qui a annoncé AISA comme société en liquidation et non pas en réintégration par absorption.

(2) il s'agit des provisions pour commissions sur garantie de l'Etat relatives aux emprunts contractés.

#### **6.1.14 Autres passifs non courants :**

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Ecarts de conversion Passifs	53 017	65 538	12 521
Résorptions	- 17 207	-18 834	-1 627
<b>Total</b>	<b>35 810</b>	<b>46 704</b>	<b>10 894</b>

#### **6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Fournisseurs d'exploitation	2 033 363	(1)	1 737 950	295 413
Fournisseurs d'immobilisations	46 908	(2)	55 596	-8 688
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	10 779	(3)	17 545	-6 766
Fournisseurs, factures non parvenues	12 937		11 555	1 382
Fournisseurs, retenues de garantie	391		145	246
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	-
Fournisseurs, avances et acomptes	-24 816	(4)	-19 610	-5 206
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	6 763	(5)	19 669	-12 906
Autres	-		9 602	-9 602
<b>Total</b>	<b>2 086 261</b>		<b>1 832 388</b>	<b>253 873</b>

(1)-(2) Ces postes se détaillent principalement :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>
OACA	937 190		751 739
Tunisair Technics (fournisseur d'exploitation et d'immobilisation)	611 658		550 909
Tunisair Handling	218 486		194 736
Tunisie Catering	42 685	(4)	40 289
Tunisair Express	6 395		5 659
TAV AIRPORTS TUNISIE	40 872		24 748
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNDP	20 300		32 460
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	181 697		193 006
<b>Total</b>	<b>2 059 283</b>		<b>1 793 546</b>

(3) Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR qui s'élèvent respectivement à 2 453 KDT et 2 853 KDT et qui sont réglées en 2020.

(4) Il s'agit essentiellement des avances sur factures octroyées à Tunisie Catering d'un montant de 19 200 KDT.

(5) Il s'agit essentiellement des avances sur projet AISA d'un montant de 5 992 KDT.

#### **6.1.16 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Créditeurs divers	27 580	(1)	25 493	2 087
Titres de transport non encore honorés	145 879		129 140	16 739
Personnel et comptes rattachés	28 925	(2)	19 357	9 568
Etat et collectivités publiques	26 074		19 256	6 818
Divers autres passifs courants	178 032	(3)	69 251	108 781
<b>Total</b>	<b>406 490</b>		<b>262 497</b>	<b>143 993</b>

(1) Ce poste correspond essentiellement à la déclaration CNSS du 4eme trimestre 2019 d'un montant de 21 498 KDT.

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4ème trimestre 2019 et les charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2019 ainsi qu'à la provision sur congé non soldé.

(3) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT.

#### **6.1.17 Autres passifs financiers :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts	207 474		214 780	-7 305
Intérêts courus et non échus sur emprunts	3 310		4 589	-1280
<b>Total</b>	<b>210 784</b>		<b>219 369</b>	<b>8 585</b>

# NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

## 6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Revenus de l'activité de transport	1 692 163	(1)	1 635 606	56 557
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	10 002		8 077	1 925
<b>Total</b>	<b>1 702 164</b>		<b>1 643 683</b>	<b>58 481</b>

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019		2018
Transport des passagers et de bagage	1 665 441	(i)	1 611 281
Transport du fret et de la poste	36 168		34 299
Réduction sur vente fret	-9 446		-9 974
<b>Total</b>	<b>1 702 164</b>		<b>1 635 606</b>

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2019	2018
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	974 713	942 587
YQ & YR	343 939	300 631
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	74 978	93 540
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	2 725	3 138
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	270 381	272 650
Fidelys	-1 295	-1 265
<b>Total</b>	<b>1 665 441</b>	<b>1 611 281</b>

L'augmentation réalisée au niveau des revenus de l'activité du transport s'explique par les éléments suivants :

- Une amélioration du coefficient de remplissage de l'activité Régulière et Supplémentaire de 1,2 points de pourcentage qui se situe en 2019 à 75,1% contre 73,9% en 2018
- Une progression de la recette moyenne par passager des services réguliers (surcharge fuel comprise) de 23,5% par rapport à 2018 soit 394TND en 2019 contre 319TND en 2018
- Une augmentation de la recette à l'heure de vol charter de 19,3% qui s'établit à 15 254 TND en 2019 contre 12 788 TND en 2018.

### 6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2019		2018
Commissions sur ventes de titres de transport	649		879
Produits des comptes de réconciliation	9 066	(1)	10 564
Produits sur émissions des LTA	9 133		13 706
Produits des redevances pour concession VAB	19 460		17 182
Pénalité sur remboursement billets	22 012		24 689
Subvention avance/TFP	-		2 301
Produits amadeus	1 060		917
Divers autres produits	2 262		2 151
<b>Total</b>	<b>63 642</b>		<b>72 389</b>

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2019.

### 6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2019		2018	VARIATION
Carburant avions	400 187	(1)	435 178	-34 991
Approvisionnements Catering	34 307	(2)	38 261	-3 954
Autres approvisionnements consommés	6 758		7 931	- 1 173
<b>Total</b>	<b>441 252</b>		<b>481 370</b>	<b>-40 118</b>

(1) Cette variation est due à la diminution du volume en tonnes (196 647 en 2019 contre 216 987 en 2018).

(2) cette variation est due à la diminution de nombres de passagers transportés soit 3 438 018 passagers en 2019 contre 3 816 190 passagers en 2018.

### 6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Personnel au sol	138 781		140 048	-1 267
Personnel navigant technique	65 210		66 323	-1 113
Personnel navigant commercial	44 864		37 000	7 864
Provision pour congés payés	6 266		-4 031	10 297
<b>Total</b>	<b>255 121</b>		<b>239 340</b>	<b>15 781</b>

La variation des charges de personnel vers la hausse est expliqué principalement par :

- L'augmentation salariale 2018-2019
- Les avancements de carrière statutaire

### 6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018	VARIATION
Dotations aux amorts. et résorption des charges à répartir	128 541	132411	-3 870
Dotations aux provisions (1)	49 328	13 355	35 973
Reprises sur provisions (2)	-11 785	-20 135	8 350
<b>Total net</b>	<b>166 084</b>	<b>125631</b>	<b>40 453</b>

(1) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2019
Dotations aux provisions pour risque CNSS	351
Dotations aux provisions sur actualisation fournisseur débiteur en devise.	9 153
Dotations aux provisions pour complément Fidelys	4 664
Dot. aux provisions complément actualisation créance client Mauritania Airways	15 456
Dot. aux provisions pour affaires prud'homales	3 319
Dotations aux provisions comptes clients étrangers	14 815
Autres	1 570
<b>Total</b>	<b>49 328</b>

(2) Les reprises sur provisions se détaillent comme suit :

	2019
Reprises sur provisions des créances douteuses	3 291
Reprises sur provisions des comptes fournisseurs débiteurs	709
Reprise sur comblement de passif Mauritania Airways	1 216
Reprise provision sur facture d'avance TT	990
Reprises sur provisions comblement de passif AISA	5 415
Reprises sur provisions des stocks dormants	164
<b>Total</b>	<b>11 785</b>

### 6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Redevances de route	132 398		140 880	-8 482
Redevances d'atterrissage	70 658		71 558	-900
Redevances d'embarquement	217 353		210 290	7 063
Redevances de réservation électronique	91 135	1	80 083	11 052
Diverses autres redevances	58 909		53 548	5 361
<b>Total</b>	<b>570 453</b>		<b>556 359</b>	<b>14 094</b>

1- Les redevances électroniques ont enregistré une augmentation suite augmentation de la parité Dinars /devise. En devise, elle a baissé suite à la régression de l'activité.

### **6.2.7 Assistance fournie aux avions :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Assistance Commerciale en Tunisie	19 492	21 114	-1 622
Assistance Commerciale à l'étranger	128 023	121 386	6 637
Assistance Technique en Tunisie (1)	133 907	101 003	32 904
Assistance Technique à l'étranger	7004	2 621	4 383
Assistance Fret	10 036	14 395	-4 359
Assistance Fret LIMOCA	-5 944	-	-5 944
Assistance Catering	3 948	3 606	342
<b>Total</b>	<b>296 466</b>	<b>264 125</b>	<b>32 341</b>

(1) Cette variation est constatée suite augmentation des prestations fournies par Tunisair Technics en 2019 de 32 904 KDT.

### **6.2.8 Loyers avions et réacteurs:**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Loyers Avions (1)	36 428	60 781	-24 353
Loyers Réacteurs (2)	7 516	-	7 516
<b>Total</b>	<b>43 944</b>	<b>60 781</b>	<b>16 837</b>

(1) La charge relative au loyer avions a diminué de 24 353 KDT passant de 60 781 KDT en 2018 à 36 428 KDT en 2019 et ce suite à la régression des heures de vol affrètements de 62 %.

(2) Progression des loyers moteurs d'une valeur de 7 516 KDT.

### 6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Loyers et charges locatives	7 780		6 612	1 168
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	7 655		9 742	-2 087
Frais postaux et télécommunications	4 991		10 176	-5 185
Documentation générale	2 213		2 114	99
Frais d'hébergement et de repas PAX	10 304		7 232	3 072
Frais d'hébergement PN	11 835		7 687	4 148
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	3 210		3 022	188
Frais de mission	1 095		1 007	88
Divers droits et taxes	4 234		7 457	-3 223
Dédommagement client	11 828		8 128	3 700
Frais de repas PN	9 551		11 707	-2 156
Frais d'entretien et de réparation	1 067		864	203
Frais de services bancaires et assimilés	6 229		8 601	-2 372
Assurance des avions	9 304		6 422	2 882
Divers honoraires	6 733		6 013	720
Frais de participation CASS & BSP	923		1 019	-96
Entretien et réparation réacteur CFM56-3	-		295	-295
Diverses autres charges d'exploitation	2 746		2 636	110
Diverses autres charges LI-MO-CA	1 118		-	1 118
Maintenance logiciel	3 557			3 557
<b>Total</b>	<b>106 373</b>		<b>100 734</b>	<b>5 639</b>

### 6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2019		2018	VARIATION
Intérêt des emprunts	27 537		19 554	7 983
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	1 754	(1)	8 029	-6 275
Autres charges financières	8 067		387	7 680
<b>Total</b>	<b>37 358</b>		<b>27 970</b>	<b>9 388</b>

(1) il s'agit principalement de provision des titres de participations de Tunisair Technics.

### **6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :**

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Rémunération des comptes bancaires	1 410		1 689	-279
Intérêts de retard facturés	402		173	229
Dividendes reçus	26 300	(1)	14 893	11 407
Revenus des prêts à long terme	436		473	-37
Reprise sur provision sur éléments financiers	130		1 564	-1 434
<b>Total</b>	<b>28 678</b>		<b>18 792</b>	<b>9 885</b>

(1) Il s'agit des dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie

### **6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Gains de change	46 176	73 266	-27 091
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-	-	
Autres gains sur éléments non récurrents	4 150	2 049	2 101
<b>Total</b>	<b>50 326</b>	<b>75 315</b>	<b>-24 989</b>

### **6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :**

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>VARIATION</b>
Pertes de change	74 127	143 798	-69 672
Pénalités et amendes	2 508	346	2 162
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	16 634	3 154	13 482
<b>Total</b>	<b>93 269</b>	<b>147 298</b>	<b>54 028</b>

# NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

## **6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :**

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Encaissements reçus des clients cash, en compte et BSP	1 676 621	1 519 531
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 277 154	-1 203 286
Intérêts payés	-25 339	-19 880
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés	-70 372	-66 358
Primes d'assurance déboursées	-7 082	-6 063
Autres flux liés à l'exploitation	-59 063	33 179
<b>Flux nets affectés aux .activités d'exploitation</b>	<b>237 611</b>	<b>257 123</b>

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

## **6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :**

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

La variation de cette rubrique provient essentiellement du :

	<b>2019</b>
Avance sur acquisition avions	-60 901
Acquisition des Titres de Participations ATCT	-2 000
<b>Total</b>	<b>-62 901</b>

### **6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :**

La baisse du taux de change du mois de décembre 2019 par rapport au mois de décembre 2018 a engendré une valeur négative de 19 545 KDT sur la valeur des liquidités et équivalent de liquidités.

# NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

## 1- Engagements donnés

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2019	2018
Cautions données	3 674	1 172
<b>Total</b>	<b>3 674</b>	<b>1172</b>

## 2- Garanties bancaires données :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2019	2018
Garanties bancaires émises	3 542	4 291
<b>Total</b>	<b>3 542</b>	<b>3 291</b>

## 3- Caution solidaire au profit du personnel navigant technique et Commercial de Tunisair

:

- (1) Tunisair s'est porté Caution des crédits octroyés par Divers banques au personnel navigant entre 2014 et 2019 pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départs en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque et **se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.**

Le solde des cautions données à ces banques dans ce cadre s'élève au 31/12/2019 à 38 312 KDT correspondant au principal des crédits contractés par les PN de 2014 à 2018. La caution couvre également les intérêts calculés sur ces emprunts.

#### 4- La situation des engagements antérieurs à 2019 :

\*EN TND

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019
					Garanties Données	Garanties Reçus		
1 <sup>er</sup> A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang sur l'avion		10 605 219,10	7 692 608,39
2 <sup>ème</sup> A320-214	CA-CIB + TFB	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang sur l'avion		12 048 676,36	9 550 089,21
4 <sup>ème</sup> A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	20 683 501,73	17 577 935,80
5 <sup>ème</sup> A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	19 890 805,57	16 781 345,24
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	12 000 000	8 000 000
Avances sur commandes d'avions	Bank ABC	USD	24 270 000,00	25-déc-14		crédit garanti par l'Etat	9 835 436,77	0
6 <sup>ème</sup> A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	28 412 593,42	24 932 321,48
1 <sup>er</sup> A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	61 838 383,90	54 719 693,76
2 <sup>ème</sup> A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	64 541 732,09	57 329 375,13
Financement d'un CCA à Tunisie Catering	STB	TND	4 000 000,00	17-nov-15		crédit garanti par l'Etat	2 285 714,29	1 714 285,72
Maintenance Réacteurs	BZ	TND	8919375,159	26-10-2016	Hypothèque Avion		5 717 242,509	3 942 292,276
Moteur de rechange	Attijari Bank	USD	9 505 000,00	12-févr-16		crédit garanti par l'Etat	4 277 250	2 376 250
Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	130 000 000,00	06-juil-17		crédit garanti par l'Etat	106 400 000	80 400 000
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,00	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000	10 000 000

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Garanties Données	Garanties Reçus	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019
<b>Maintenance Réacteurs 2018</b>	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	24 714 942,22	20 598 358,314
<b>Maintenance Réacteurs 2018</b>	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000,00	8 348 837,10
<b>Maintenance Réacteurs 2018</b>	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	20 000 000,00	16 000 000,00
<b>Tunisair Express</b>	AMENBANK	TND	5 000 000	13/01/2009	CAUTION TUNISAIR		134 334	134 334
<b>Tunisair Express</b>	BNA	TND	6 000 000	13/01/2009	CAUTION TUNISAIR		1 997 891	1 684 472
<b>Tunisair Express</b>	ATB	TND	3 000 000	13/01/2009	CAUTION TUNISAIR		92 667	0
<b>Tunisair Express – financement CRJ-900 *</b>	Etat Tunisien	TND	26 043 795	10/03/2008	CAUTION TUNISAIR		14 846 976	14 345 976

\* Pour financer l'acquisition d'un avion CRJ-900, Tunisair Express a bénéficié d'un financement de l'Etat dans le cadre d'une ligne de crédit étrangère et sous caution de Tunisair. En raison de difficultés financières, Tunisair Express a bénéficié en février 2018 d'un ré échelonnement dont les échéances sont directement prélevées des tranches trimestrielles de la subvention accordée par l'Etat Tunisien à Tunisair Express.

## 5- Les nouveaux engagements de l'exercice 2019 :

Objet	Notes	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2019	Commissions sur GE facturées à TU
						Garanties Données	Garanties Reçus		
Maintenance réacteurs	(*)	Amen Bank	TND	40 000 000,00	13-févr-19		Garantie de l'Etat	34 193 650,029	600 000
Maintenance réacteurs	(*)	BH	EUR	10 000 000,00	02-juil-19		Garantie de l'Etat	Pas de tirages	482 910
PDP A320 N	(*)	STB	USD	12 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	12 000 000,00	515 376
MAINTENANCE EXPLOITATION	(*)	STB	USD	10 000 000,00	16-sept-19		Garantie de l'Etat	10 000 000,00	429 480
PDP A320 N	(*)	BH	USD	6 000 000,00	30-oct-19		Garantie de l'Etat	6 000 000,00	254 700
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°1	(**)	Banque Zitouna	TND	46 000 000,00	29-oct-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	45 534 230,09	Comm. s/ GE à la charge de Tun. Express
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	(**)	Al Baraka Bank	USD	10 000 000,00	26-déc-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	10 000 000,00	Comm. s/ GE à la charge de Tun. Express
TUNISAIR EXPRESS - ACQUISITION ATR N°2	(**)	Al Baraka Bank	TND	28 200 000,00	26-déc-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	28 200 000,00	Comm. s/ GE à la charge de Tun. Express

Notes :

(\*) Durant l'année 2019, Tunisair a contracté 5 nouveaux crédits bénéficiant de la Garantie de l'Etat, ce qui a donné lieu à la réclamation par le Ministère des Finances de nouvelles commissions sur Garantie de l'Etat pour un montant global de 2 282 466 TND.

(\*\*) Dans le cadre du financement de son plan de renouvellement de flotte (acquisition de 2 ATR 72-600 auprès de Banque Zitouna et AL BARAKA Bank), et n'étant pas habilitée à bénéficier directement de la garantie de l'Etat, Tunisair Express était contrainte à faire intervenir Tunisair pour satisfaire les conditions de garanties exigées par les banques prêteuses. A cet effet, Tunisair a bénéficié de la garantie de l'Etat pour émettre ensuite des cautions solidaires à sa filiale pour le même objet et pour le même montant afin de lui permettre de concrétiser son plan de financement.

# **NOTES AUX PARTIES LIEES**

**6.5.1 Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables :**

	<b>Tunisair Technics</b>	<b>Tunisair Handling</b>	<b>Tunisair Express</b>	<b>Tunisie Catering</b>	<b>ATCT</b>	<b>AISA</b>	<b>AMADEUS</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	-611 658	-218 486	-6 395	-42 685	-949	-1 736	-10
<b>Fournisseurs factures non parvenues</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	934		22 619	-	-362	-	-
<b>Clients Factures non établies</b>							
<b>Sociétés du groupe et associés</b>	641 945	245 089	-	2 093	-	655	691

### 6.5.2 Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe :

	Tunisair Technics (KDT)	Tunisair Handling (KDT)	Tunisie Catering (KDT)	Tunisair Express (KDT)	SCI ESSAFA (KDT)	AMADEUS (KDT)
<b>Dividendes encaissés</b>	-	-	-	-	1 562(i)	13 648
<b>Dividendes à encaisser</b>	5 326	-	-	-	2 928(ii)	23 353(iii)
<b>Encours du principal des prêts</b>	-	990	4 157	1 500	-	-
<b>Intérêts courus non échus</b>	-	-	33	4	-	-
<b>Principal prêts provisionnés</b>	-	-	1800	-	-	-
<b>Intérêts échus non remboursés</b>	-	1 086	657	279	-	-

- (i) Il s'agit de la contre-valeur du crédit encaissé de 458 K EUR au titre des dividendes sur EF2017 encaissés en 2019 (parité à la date des chèques encaissés du 17/01/2019 de 300,000 KEUR et du 18/01/2019 de 158,350K EUR)
- (ii) 455,453 KEUR sur EF2018 (encaissés en 2020) + 435,149 KEUR sur EF2019 (à encaisser à partir de 2020).
- (iii) Dividendes sur EF2019 (à encaisser à partir de 2020)

# **RAPPORTS GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société TUNISAIR,

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### **I. Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Janvier 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-SA » (la Société) tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 10 octobre 2023, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers de la société Tunisienne de l'air « TUNISAIR-SA », arrêtés au 31 décembre 2019, dont le total net du bilan s'élève à 2 822 millions de dinars, et qui font ressortir un résultat net déficitaire de 183 millions de dinars et une variation négative de trésorerie de 41 millions de dinars, sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **II. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Sur la base de nos travaux d'audit, les états financiers ci-joints appellent de notre part les réserves suivantes :

## **1. Immobilisations corporelles & valeurs en stocks**

### **1.1. Inventaires physiques des immobilisations et des valeurs en stocks**

Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2019, nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs constatées en immobilisations corporelles et en stock détenues au 31 décembre 2019, inscrites au bilan pour des montants bruts respectifs de 2 676 millions de dinars et de 6 millions de dinars.

Il est à préciser à ce niveau, que la société a procédé à un inventaire de son actif immobilisé à la date de clôture de l'exercice. Les opérations de rapprochement du résultat de cet inventaire avec les données comptables ont couvert 95% de la valeur des immobilisations et demeurent encours à la date de rédaction du présent rapport.

En outre, le système informatique pour la gestion des comptes de stocks a généré de nombreuses erreurs dans ces comptes. Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les valeurs en stocks.

### **1.2. Moteurs des avions Boeing 737**

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) du bilan comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3,922 millions de dinars (avec une valeur nette comptable nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale Tunisair TECHNICS en 2018, pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente, soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport, non encaissé par la Société, il figure parmi les passifs de la filiale Tunisair TECHNICS (encaissé et présenté sous forme de dette envers Tunisair pour 1,7 millions de dinars).

Il convient également de noter que, la Société aurait de sa part un dû à sa filiale Tunisair TECHNICS l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion, qu'elle a effectué pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore approuvé ce processus de transfert, de valorisation et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact particulièrement positif sur le résultat de l'exercice, puisque le produit de la vente des deux moteurs d'avion B737-500 sera comptabilisé en « Gains Ordinaires ».

### 1.3.Moteurs des avions A320

En 2018, la Société a sous-traité à sa filiale Tunisair TECHNICS l'entretien de six (6) moteurs d'avion A320. Tunisair TECHNICS a expédié à son tour les six moteurs au prestataire étranger qu'elle a sélectionné pour réaliser l'entretien, contre une enveloppe financière de l'ordre de 35,6 millions USD. Ainsi, et à la date de ce rapport (cinq années après) quatre (4) des six (6) moteurs d'avion demeurent toujours chez le prestataire étranger qui refuse de les livrer à cause d'un désaccord sur les sommes dues et sur les modalités de paiement.

Ce différend a été soumis devant le tribunal de Commerce de Paris pour jugement, il reste non résolu au moment de la publication de ce rapport. Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale Tunisair TECHNICS n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers accompagnant ce rapport.

### 2. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes de créances clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés et apurés à la date de rédaction de ce rapport, ils se détaillent comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés :	42 millions de dinars
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés	38,4 millions de dinars
:	

Ces soldes non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de créances qui génère de nombreuses erreurs dans ces comptes. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de créances clients non justifiés inscrits au bilan. Nous n'avons pas été aussi en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires sur les comptes de créances, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

### 3. Liquidités & équivalents de liquidités

La rubrique du bilan « Liquidités & équivalents de liquidités » qui enregistre un solde comptable débiteur de 164 millions de dinars à la date du 31 décembre 2019, correspond à un solde global figurant sur les différents relevés bancaires à la même date s'élevant à uniquement 157 millions de dinars (dont 52 millions de dinars dans

un compte de la Trésorerie Générale de la Tunisie TGT, au titre de la participation de l'Etat Tunisien au plan de redressement de la société).

En effet, l'opération de rapprochement des soldes a permis de dégager des opérations en suspens et des différences entre les livres comptables de la société et les relevés bancaires, en cours de justification détaillées comme suit :

**(Chiffres en millions de dinars)**

Opérations exécutées par les banques non comptabilisées par la société :	- 17,2	+ 7,9
Opérations comptabilisées par la société ne figurant pas sur les relevés bancaires des comptes courants :	- 11,3	+ 5,7

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient engendrer des ajustements significatifs sur les comptes de liquidités et sur les éléments composant le bilan, l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

#### **4. Les comptes de l'actif et du passif courant**

##### **4.1. Soldes des comptes réciproques avec les filiales du groupe, non justifiés**

Le rapprochement des soldes des comptes réciproques avec les filiales du groupe Tunisair, a permis l'identification d'écarts qui n'ont pas été justifiés, Voici leurs détails:

**(Chiffres en millions de dinars)**

	<b>Ecart par rapport au solde du compte client (débitéur)</b>	<b>Ecart par rapport au solde du compte fournisseur (créditeur)</b>
Société Tunisair EXPRESS	6,195	0,406
Société Tunisair HANDLING	3,256	1,293

##### **4.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)**

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 6.1.15, la dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), s'élève à la date du 31 décembre 2019 à : 937 millions de dinars. Cela représente l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances d'aérodrome et de services de navigation aérienne revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joint ne prennent pas en compte les éventuels intérêts de retard que l'office pourrait facturer à la société en vertu de la

réglementation, à un taux égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation.

De notre part, nos entretiens avec la Direction de la société et nos demandes de confirmations de soldes adressées à l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports, ne nous ont pas permis de cerner avec précision le volume des intérêts de retard que l'exploitant de l'aéroport pourrait appliquer, pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis.

#### 4.3. Soldes des comptes de l'actif et du passif courant, non justifiés

Les deux rubriques « Autres Actifs Courants » et « Autres Passifs Courants » enregistrent plusieurs comptes non justifiés, et non encore apurés qui se détaillent comme suit :

	<b>(Chiffres en millions de dinars)</b>	
	<b>Montant débit</b>	<b>Montant crédit</b>
Fournisseurs d'exploitation	-	13,111
Personnel & comptes rattachés	14,049	7,243
Etat – impôts & taxes	3,077	1,563
Comptes d'attentes	17,006	-
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	-	60,933
Recettes commerciales « BSP »	(1)	86,377

Les encaissements au cours des exercices 2020,2021 et 2022 des recettes commerciales « BSP » au 31 décembre 2019 ont atteint 70 millions de dinars.

Ces soldes non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de l'exploitation qui génère de nombreuses erreurs dans ces comptes. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de dettes et de créances liés à l'exploitation. Nous n'avons pas été aussi en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

## **5. Les comptes liés à la gestion du personnel et aux aspects sociaux**

### **5.1. Déficit structurel du fonds social**

A la date du 31 décembre 2019, l'encours des prêts accordés au personnel de la société sur le fonds social s'élève à 15,06 millions de dinars, alors que les ressources propres du fonds sont uniquement de 3,386 millions dinars. Soit un déficit structurel de 11,674 millions de dinars.

Ce déficit a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de la quote-part annuelle revenant au fonds social sur les bénéfices distribuables.

Veillez également noter que cet autofinancement n'a pas été décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'autorité de tutelle.

### **5.2. Avantages postérieurs à l'emploi, non évalués et non pris en comptes**

Le coût associé au bénéfice du personnel de la société d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment le régime de retraite complémentaire), n'est pas déterminé sur une base actuarielle, et n'est pas par conséquent correctement pris en compte durant les périodes au cours desquelles l'avantage est acquis par les employés, (excepté une provision forfaitaire de 10 millions de dinars constatée en 2016).

Il en découle que le passif du bilan ne prend pas en compte les engagements futurs exhaustifs de la société envers ses employés.

De notre part, en l'absence d'une estimation actuarielle basée sur les données démographiques des employés de la société, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements nécessaires des passifs, des éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

## **III. Paragraphes d'observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

### **1 - Continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention qu'à la date du 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société sont négatifs, soit -742 millions de dinars, à cause des pertes cumulées qui ont atteint 1 315 millions de dinars, en raison des difficultés économiques, techniques et sociales qui ont perduré sur plusieurs années successives. Ces conditions, ajoutées aux autres points décrits dans le

paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

## **2 - Dossier de MAURITANIA Airways**

Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 68,407 millions de dinars.

Sachant que la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 47,923 millions de dinars.

## **3 - Contrats en cours de la filiale en liquidation AISA**

La filiale AVIATION IT SERVICE AFRICA « AISA », spécialisée dans la conception des programmes informatiques et des systèmes d'information, détenue à raison de 100% par la société de manière directe et indirecte, a été mise en liquidation par décision de son Assemblée Générale du 13 Juin 2017. Les contrats en cours d'AISA sont actuellement gérés par la Direction de la société.

## **VI. Questions clés d'audit**

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **1. Risque de continuité d'exploitation**

#### **1.1. Risque identifié**

Comme indiqué dans le paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur l'amélioration du chiffre d'affaires en 2019, une politique tarifaire dynamique, la position de trésorerie à fin décembre 2019 et la capacité de la société à se refinancer.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

## **1.2. Notre réponse**

Nous avons pris en compte le risque de liquidité et de continuité d'exploitation résultant des effets des crises politiques, et des hausses des prix du carburant lors de la planification et de la réalisation de notre audit.

- a. Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- b. Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- c. Apprécier, le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois provenant de l'exploitation, des investissements et du financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- d. Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- e. Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2019 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- f. Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau du paragraphe 15 des notes états financiers (principes et méthodes comptables) annexés aux comptes annuels.

## **2. Opérations entre les sociétés du groupe, créances et recettes commerciales**

### **2.1. Risque identifié**

Au 31 décembre 2019, les créances provenant des recettes commerciales et celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe représentent près de 1 321 millions de dinars en valeur brute, au regard d'un total bilan de 2 822 millions de dinars.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances qui se rattachent aux recettes commerciales et aux opérations avec les sociétés du groupe est un point clé de l'audit en

raison des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses et notamment à la probabilité d'encaissement de ces créances dans un contexte de crise sanitaire et de crise en Ukraine, et en raison de l'importance que pourrait revêtir une reprise ou une dotation pour dépréciation de ces actifs sur les comptes de la société.

## 2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée :

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision distincte pour en tenir compte, le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêter de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

## 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des incidences des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### **V. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## 1. Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Cet examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (Retard dans la comptabilisation des charges, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, Système d'information touché par plusieurs défaillances, .....etc.).

## 2. Tenue des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur.

Et sur la base de cette vérification, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance des faits qui nous laissent à penser que la tenue des noté que la tenue et la conservation des comptes en valeurs mobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, Le 21 Octobre 2023**  
Les Co-Commissaires aux Compte

P/ le groupement des cabinets  
« eXacom audit » et « MKS »

---

**Abderrazek SOUEI**



P/ le groupement des cabinets  
« FINACO » et « SOFIDEX »

---

**Yahia ROUATBI**



# RAPPORTS SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne de l'air « TUNISAIR-SA »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2019 :

### 1. Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

- 1.1 Signature d'un contrat de prêt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 13 février 2019 avec la banque « Amen Bank » pour un montant de **40 000 KDT** remboursable sur cinq ans avec un taux égal au TMM + 2% et dont quatre débloquages ont été effectués en 2019 totalisant **37 415 KDT**.
- 1.2 Signature d'un contrat de prêt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 18 octobre 2019 avec la Banque de l'Habitat « B.H Bank » pour un montant de 6 000 KUSD, remboursable trimestriellement sur 27 mois avec un taux Libor + 2,5 points.
- 1.3 Signature d'un contrat de prêt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 02 septembre 2019 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 10 000 KUSD, remboursable trimestriellement en intérêts et infime en principal le 30 septembre 2021. La rémunération se fait au

taux Libor (3 mois) + 2,5% si Libor positif et 2,5% si Libor négatif.

- 1.4 Signature d'un contrat de prêt à moyen terme enregistré à la Recette des Finances le 02 septembre 2019 avec la Société Tunisienne de Banque « STB » pour un montant de 12 000 KUSD, remboursable trimestriellement en intérêts et infime en principal le 30 septembre 2021. La rémunération se fait au taux Libor (3 mois) + 2,5% si Libor positif et 2,5% si Libor négatif.
- 1.5 Prorogation au mois de juillet 2019 de l'échéance du prêt à court terme enregistré à la Recette des Finances le 3 juillet 2018 avec la banque « Attijari bank » pour un montant de **10 000 KDT**, remboursable le 31 janvier 2020 et rémunéré au taux TMM + 1,75%.

## 2. Ligne de crédit A

- 2.1. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 6 septembre 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de **7 799 KDT** rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,08% et échéant le 9 mars 2020.
- 2.2. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 18 septembre 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de **4 308 KDT** rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,08% et échéant le 19 mars 2020.
- 2.3. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 23 août 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de **7 199 KDT** rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,08% et échéant le 22 février 2020.

## 3. Ligne de crédit B

- 3.1. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 15 avril 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 630 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,15% et échéant le 28 août 2019.
- 3.2. Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 19 mars 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 2 286 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 9,53% et échéant le 28 juin 2019.

**3.3.** Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 16 avril 2019 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 5 067 KDT rémunéré moyennant une marge bénéficiaire de 10,15% et échéant le 15 septembre 2019.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

### **1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS**

Conformément au protocole d'accord initial signé avec sa filiale TUNISAIR TECHNICS et ses avenants, la société TUNISAIR TECHNICS a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant total de 195 225 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société TUNISAIR TECHNICS s'est élevé au cours de l'exercice 2019 à 57 410 KDT, dont 51 662 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

### **2. Conventions conclues avec A.I.S.A**

La société A.I.S.A n'a pas facturé à la société TUNISAIR-SA des prestations informatiques au titre de l'année 2019.

En 2019, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société A.I.S.A des loyers relatifs à la location d'un local sis à Tunis pour un montant total TTC de 47 KDT.

### **3. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING**

Au cours de l'exercice 2019, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING un montant de 29 987 KDT dont 27 861 KDT correspondent à la mise à disposition du personnel de TUNISAIR-SA.

La société TUNISAIR HANDLING a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 23 750 KDT dont 19 484 KDT correspondent à l'assistance au sol assurée par cette dernière.

La société TUNISAIR-SA a accordé à la société TUNISAIR HANDLING un prêt de 2 300 KDT en date du 24 mars 2014 et un deuxième prêt de 400 KDT en date du 03 mars 2015.

En 2016, la société TUNISAIR HANDLING a cessé de rembourser sa dette s'élevant à 990 KDT en principal. En 2020, le montant restant dû en principal et intérêts de 1 402 KDT a été payé intégralement.

#### **4. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS**

En date du 15 juin 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant de 1 000 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2019, le solde du compte courant s'est élevé à 400 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 2 KDT.

En août 2017, la société TUNISAIR-SA a signé une deuxième convention de compte courant associés avec la société TUNISAIR EXPRESS pour un montant de 2 500 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2019, le solde du compte courant s'est élevé à 1 500 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 62 KDT.

Au cours de l'exercice 2019, la société TUNISAIR EXPRESS a facturé à la société TUNISAIR-SA la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 10 782 KDT.

En 2019, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS la charge de location d'avions pour un montant de 784 KDT conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ainsi que la mise à disposition d'une partie de son personnel pour un montant de 138 KDT.

#### **5. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING**

La société TUNISIE CATERING a facturé à la société TUNISAIR-SA son service Catering au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 26 735 KDT.

La société TUNISAIR-SA a signé en 2017 une convention de compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING pour un montant de 1 500 KDT générateur d'intérêts au taux de 8 %. Au 31 décembre 2019, le solde du compte courant s'est élevé à 100 KDT et le produit financier de l'exercice s'est élevé à 28 KDT.

La société TUNISAIR-SA a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2019, le solde du compte s'est élevé à 1 714 KDT et les intérêts générés se sont élevées à 46 KDT.

Une seconde convention en compte courant associés a été signée la même année et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2019, le solde du compte s'est élevé à 643 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 15 KDT.

En date du 25 octobre 2011, la société TUNISAIR-SA a conclu avec la société TUNISIE CATERING une convention de prêt, d'un montant de 1 800 KDT générateur d'intérêts au taux égal à 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité, la société a constaté une provision pour le montant total. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 492 KDT dans les comptes de la société TUNISAIR-SA.

#### **6. Conventions conclues avec l'A.T.C.T**

La société TUNISAIR-SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2019 par l'A.T.C.T se sont élevées à 1 519 KDT.

Au 31 décembre 2019, les montants facturés et comptabilisés par TUNISAIR-SA au titre de la mise à disposition de certains membres de son personnel au service de l'A.T.C.T se sont élevés à 63 KDT.

#### **7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA**

La société SCI Essafa a facturé à la société TUNISAIR-SA des loyers pour un total de 3 076 KDT et ce conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

#### **8. Conventions conclues avec l'Etat**

La société TUNISAIR-SA a facturé, courant l'année 2019, les loyers relatifs à deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 176 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991 et du 15 février 2010.

Durant l'exercice 2019, la société TUNISAIR-SA a contracté 5 nouveaux crédits bénéficiant de la Garantie de l'Etat pour un total équivalent à près de 152 164 KDT, ce qui a donné lieu, en contrepartie, à des commissions pour un montant global de 2 282 KDT.

Dans le cadre du financement de son plan de renouvellement de flotte (Acquisition de deux avions de type ATR 72-600) auprès de Banque Zitouna et AL BARAKA Bank respectivement pour 46 000 KDT et près de 56 185 KDT, la société TUNISAIR-SA a bénéficié de la garantie de l'Etat et a émis ensuite des cautions solidaires à sa filiale pour le même objet et pour le même montant afin de lui permettre de concrétiser son plan de financement.

### III. Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT)

Les soldes réciproques entre les sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	(611 658)	(218 486)	(6 395)	(42 685)	(949)	(1 736)	(10)
Clients et comptes rattachés	934	-	22 619	-	(362)	-	-
Sociétés du groupe et associés	641 945	245 089	-	2 093	-	655	691

### IV. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT)

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par TUNISAIR-SA, au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics (KDT)	Tunisair Handling (KDT)	Tunisie Catering (KDT)	Tunisair Express (KDT)	SCI ESSAFA (KDT)	AMADEUS (KDT)
Dividendes encaissés	-	-	-	-	1 562	13 648
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	2 928	23 353
Encours du principal des prêts	-	990	4 157	1 500	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	33	4	-	-
Principal des prêts provisionnés	-	-	1800	-	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	1 086	657	279	-	-

## V. Cautions et garanties en (KDT)

La société **TUNISAIR-SA** s'est portée caution des crédits octroyés à sa filiale **TUNISAIR EXPRESS** en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution (KDT)	Reliquats en principal au 31/12/2019 (KDT)
AMENBANK	13/01/2009	5 000	134
BNA	13/01/2009	6 000	1 684
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	14 346

Dans le cadre du financement de son plan de renouvellement de flotte et l'acquisition de deux avions de type ATR 72-600, auprès de Banque Zitouna et AL BARAKA Bank, **TUNISAIR-SA** a bénéficié de la garantie de l'Etat puis elle a émis à son tour des cautions solidaires à sa filiale pour le même objet et pour le même montant afin de lui permettre de concrétiser son plan de financement comme suit :

Objet	Bailleur	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		En cours au 31/12/2019
				Garanties Données	Garanties Reçus	
TUNISAIR EXPRESS ACQUISITION ATR N°1	- Banque Zitouna	46 000 KTND	29-oct-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	45 534 KTND
TUNISAIR EXPRESS ACQUISITION ATR N°2	- Al Baraka Bank	10 000 KUSD	26-déc-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	10 000 KUSD
TUNISAIR EXPRESS ACQUISITION ATR N°2	- Al Baraka Bank	28 200 KTND	26-déc-19	Cautions TUNISAIR	Garantie de l'Etat	28 200 KTND

La société TUNISAIR-SA s'est portée caution des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2019 à 38 312 KDT.

## **VI. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants en (DT)**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

### **1.1. Président Directeur Général**

La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 27 Aout 2016. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 Janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 70 200 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 520 DT et 387 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 2 106 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 1 100 DT et un montant de 11 043 DT de carburant.

### **1.2. Secrétaire Général**

La rémunération du l'ancien Secrétaire Général a été fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 64 514 DT :
  - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 900 DT et 366 DT ;
  - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 935 DT ;
  - Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 1 200 DT ;
  - Des bons de carburant d'un montant de 8 827 DT ;
  - Des bons de restauration d'un montant de 1 012 DT.

### **1.3. Directeur Général Adjoint Commercial**

La rémunération du Directeur Général Adjoint Commercial a été fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 54 763 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 623 DT et 344 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 643 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 1 180 DT et un montant de 8 669 DT de carburant ;
- Des bons de restauration d'un montant de 1 012 DT.

### **1.4. Directeur Général Adjoint Technique**

La rémunération du Directeur Général Adjoint Technique a été fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 02 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 60 029 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 7 901 DT et 366 DT ;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 801 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 1 200 DT et un montant de 8 827 DT de carburant ;
- Des bons de restauration d'un montant de 1 012 DT.

### **1.5. Jetons de Présence**

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'état : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;
- Le membre représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 DT ;

#### 1.6. Comité d'audit

Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2019 s'élève à **500 DT** par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de **3 000 DT** par membre.

1. Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG		DGA		SG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	92 474	-	73 540	-	73 115	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
<b>Total</b>	<b>92 474</b>	<b>-</b>	<b>73 540</b>	<b>-</b>	<b>73 115</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, Le 21 Septembre 2023  
Les Commissaires aux comptes

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS  
« EXACOM AUDIT » ET « MKS »

---

**ABDERRAZEK SOUEI**

P/ LE GROUPEMENT DES CABINETS  
« FINACO » ET « SOFIDEX »

---

**YAHIA ROUATBI**



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »**

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Mr **Abderrazek SOUEI** (le groupement des cabinets « eXacom audit » et « MKS ») & Mr **Yahia ROUATBI** (le groupement des cabinets « FINANCO » et « SOFIDEX »).

## BILAN CONSOLIDE au 31/12/2019

(En millier de DT)	Notes	2019	2018
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles		843	1 017
Immobilisations corporelles		1 346 834	1 280 455
Titres mis en équivalence	1	7 242	5 107
Autres immobilisations financières		46 340	38 036
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>1 401 259</b>	<b>1 324 615</b>
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	150 656	241 320
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 551 915</b>	<b>1 565 935</b>
Stock		70 112	80 622
Clients et comptes rattachés		138 014	99 476
Autres actifs courants		275 442	212 713
Placements et autres actifs financiers		44 932	42 641
Liquidités et équivalents de liquidités		202 667	232 760
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>731 167</b>	<b>668 212</b>
<b>TOTAL BILAN</b>		<b>2 283 082</b>	<b>2 234 147</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>-874 048</b>	<b>-669 556</b>
Capital de la société mère		106 199	106 199
Réserves consolidées	3	361 143	338 718
Résultats reportés consolidés	4	-1 132 352	-897 970
Résultat consolidé, part du groupe	5	-209 038	-216 503
<b>INTERETS MINORITAIRES (IM)</b>	6	<b>10 408</b>	<b>4 366</b>
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		400	402
Part des IM dans les résultats des filiales		10 008	3 964
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-863 640</b>	<b>-665 190</b>
<b>PASSIF NON COURANTS</b>		<b>998 462</b>	<b>1 072 135</b>
Emprunts		870 306	905 857
Provisions	7	83 196	110 396
Autres passifs non courants		44 960	55 882
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 148 260</b>	<b>1 827 202</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		1 436 475	1 264 321
Autres passifs courants		473 094	325 252
Concours bancaires et Autres passifs financiers		238 691	237 629

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2019

(Du 1er janvier au 31 décembre 2019)

(En millier de DT)

	Notes	2019	2018
Revenus	8	1 868 049	1 793 000
Autres produits exploitation		67 549	85 415
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 935 598</b>	<b>1 878 415</b>
Achats consommés		-605 749	-554 328
Charges de personnel	9	-410 375	-371 660
Redevances aéronautiques		-570 452	-556 358
Dotations aux amortissements et aux provisions		-156 320	-158 389
Autres charges d'exploitation		-313 762	-359 664
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 056 658</b>	<b>-2 000 399</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>-121 060</b>	<b>-121 984</b>
Charges financières		-48 662	-33 492
Produits financiers		6 408	13 143
Autres gains (pertes) ordinaires		-30 799	-64 970
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS</b>		<b>-194 113</b>	<b>-207 303</b>
Impôts sur le résultat	10	-5 121	-5 811
<b>RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>-199 234</b>	<b>-213 114</b>
Dotations aux amortissements du Goodwill			
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	204	575
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-199 030</b>	<b>-212 539</b>
Intérêts minoritaires		10 008	3 964
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>-209 038</b>	<b>-216 503</b>
<b>Effet de modification comptable</b>		<b>-</b>	<b>-22 879</b>
<b>Résultat Après effets de Modifications Comptables NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>-209 038</b>	<b>-239 382</b>

## L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2019

(En millier de DT)	2019	2018
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-199 030</b>	<b>-213 114</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	156 320	158 389
Impôts différés	-	314
Plus ou moins value de cession	-	-
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement	-	-20 535
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	51 717	53 267
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>9 007</b>	<b>-21 679</b>
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	247 319	308 805
<b>Flux de trésorerie net généré par l'exploitation</b>	<b>256 326</b>	<b>287 126</b>
Acquisitions d'immobilisations	-294 525	-93 162
Cessions d'immobilisations	26 393	5 042
Intérêts et Dividendes reçus	1 720	1 013
Autres Flux liés aux activités de Financements	6 418	4 119
<b>Flux de trésorerie net lié à l'investissement</b>	<b>-259 994</b>	<b>-82 988</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-4 852
Augmentation du capital en numéraire	-	-
Emprunts nouveaux	262 332	79 478
Remboursement d'emprunts	-276 125	-242 007
<b>Flux de trésorerie net lié au financement</b>	<b>-13 793</b>	<b>-167 381</b>
<b>Incidence des variations de cours de change sur les liquidités</b>	<b>-20 918</b>	<b>42 370</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-38 380</b>	<b>79 127</b>
Trésorerie nette d'ouverture	261 720	182 056
Trésorerie nette de clôture	223 340	261 183

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2019

## Référentiel comptable

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en millier de Dinars.

## Choix des méthodes de consolidation

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✘ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote (70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.
- ✘ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.
- ✘ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.
- ✘ La société «**Mauritania Airways**» filiale détenue à raison de 51% est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et un Syndic de liquidation est désigné à cet effet et ce en vertu du jugement du tribunal de commerce de Nouakchott N°26-2012 du 8 mars 2012. Conformément à la norme 35.11, la société «**Mauritania Airways**» est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.
- ✘ La société « AISA » filiale détenue à 100%, est déclarée en dissolution par liquidation décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2017 et un liquidateur a été désigné à cet effet et ce suite à la décision de la CAREPP du 27 Décembre 2016. Conformément à la norme 35.11, la société AISA est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

## Principales conventions, Méthodes et procédures comptables adoptées

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :

- ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
- ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
- ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2019 et de 2018 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- ✓ Le principe de continuité d'exploitation : S'agissant de TUNISAIR et de ses filiales,

La continuité d'exploitation du groupe est fortement dépendante de la continuité d'exploitation de la société mère. Dans ce sens la société « TUNJISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidation l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1<sup>er</sup> février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

## **PROCESSUS DE CONSOLIDATION**

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

## DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

## Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	<b>SCI ESSAFA</b>	Immobilier	99,9%
	<b>TUNISAIR EXPRESS</b>	Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques	70%
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%
		Formation Aéronautique	37%

## Notes Relatives Aux Postes Des Etats Financiers consolidés : Note préliminaire

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

### Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2019	2018
Titres TUNISIE CATERING	0	0
Titres ATCT	7 242	5 107
<b>Total</b>	<b>7 242</b>	<b>5 107</b>

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

### NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2019	2018
TUNISAIR (a)	149 262	238 804
TUNISAIR EXPRESS	1 394	2 516
<b>Total</b>	<b>150 656</b>	<b>241 320</b>

(a) il s'agit principalement :

- des écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères.
- Les charges à répartir qui sont composés des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions

### NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2019	2018
Réserves de la société mère	467 244	444 330
Réserves générées par la consolidation (b)	-106 101	-105 612
<b>Total</b>	<b>361 143</b>	<b>338 718</b>

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2019	2018
Réserves consolidées provenant des impôts différés	- 8 896	- 8 896
Autres réserves consolidées	-97 205	-96 716
<b>Total</b>	<b>-106 101</b>	<b>-105 612</b>

#### NOTE 4 : RESULTATS REPORTES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

#### NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE

	2019	2018
TUNISAIR	-207 435	-221 149
TUNISAIR HANDLING	2 321	10 068
TUNISAIR TECHNICS	- 11 586	-6 354
AMADEUS	23 353	13 647
TUNISAIR EXPRESS	-17 433	-14 849
ESSAFA	1 538	1 561
ATCT	204	573
<b>Total</b>	<b>-209 038</b>	<b>-216 503</b>

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

#### NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

	2019		2018	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	387	10 007	388	5 849
ESSAFA	13	1	14	1
TUNISAIR EXPRESS				-1 886
<b>S/TOTAL</b>	<b>400</b>	<b>10 008</b>	<b>402</b>	<b>3 964</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 408</b>		<b>4 366</b>	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

## NOTE 7 : PROVISIONS

	2019	2018
TUNISAIR	76 918	80 068
TUNISAIR HANDLING	5 417	918
AMADEUS	48	27 999
TUNISAIR EXPRESS	813	1 411
<b>Total</b>	<b>83 196</b>	<b>110 396</b>

## NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice après élimination des opérations intra groupe s'analysent comme suit :

	2019	2018
Tunisair	1 701 476	1 643 036
Tunisair Handling	103 000	85 329
Tunisair Express	31 598	36 317
Amadeus	25 147	23 202
Tunisair Technics	6 561	4 580
Essafa	267	536
<b>Total</b>	<b>1 868 049</b>	<b>1 793 000</b>

## NOTE 9 : Charges de personnel

	2019	2018
TUNISAIR	255 123	239 339
TUNISAIR HANDLING	87 463	71 305
TUNISAIR TECHNICS	52 695	44 781
AMADEUS	1 839	1 819
TUNISAIR EXPRESS	13 243	14 404
ESSAFA	12	12
<b>Total</b>	<b>410 375</b>	<b>371 660</b>

## NOTE 10 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2019	2018
Impôt différé (économies)	-	-314
Impôt exigible	-5 121	-5 497
<b>Total</b>	<b>-5 121</b>	<b>-5 811</b>

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

## NOTE 11 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les parts dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2019	2018
- ATCT	204	575
- TUNISIE CATERING		
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>575</b>

**TUNIS, le 19 octobre 2023**

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la  
Société TUNISAIR SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31**  
**DECEMBRE 2019**

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**I. Opinion avec réserves :**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Janvier 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la société Tunisienne de l'Air «TUNISAIR-SA» tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 10 octobre 2023, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », arrêtés au 31 décembre 2019, dont le total net du bilan s'élève à 2 283 millions de dinars, et qui font ressortir un résultat net déficitaire (part du groupe) de 209 millions de dinars et une variation négative de trésorerie de 38 millions de dinars, sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **II. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Sur la base de nos travaux d'audit et en se référant aux rapports des commissaires aux comptes des sociétés du groupe, les états financiers consolidés ci-joints appellent de notre part les réserves suivantes :

### **1. Immobilisations corporelles & valeurs en stocks**

#### **1.1. Inventaires physiques des immobilisations et des valeurs en stocks**

##### **1.1.1. TUNISAIR-SA**

Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2019, nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs constatées en immobilisations corporelles et en stock détenues au 31 décembre 2019, inscrites au bilan pour des montants bruts respectifs de 2 676 millions de dinars et de 6 millions de dinars.

Il est à préciser à ce niveau, que la société a procédé à un inventaire de son actif immobilisé à la date de clôture de l'exercice. Les opérations de rapprochement du résultat de cet inventaire avec les données comptables ont couvert 95% de la valeur des immobilisations et demeurent encours à la date de rédaction du présent rapport.

En outre, le système informatique pour la gestion des comptes de stocks a généré de nombreuses erreurs dans ces comptes. Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur les valeurs en stocks.

### **1.1.2. TUNISAIR EXPRESS**

Il apparait des travaux d'audit et de l'examen du rapport d'inventaire des stocks de pièces de rechanges, que certains articles sont non valorisés, d'autres ne disposant pas d'identification claire ou présentant des écarts de rapprochement par rapport aux données théoriques. Il en découle que la société est appelée à poursuivre les travaux de rapprochement, d'apurement et d'actualisation des provisions sur ses stocks.

### **1.1.3. TUNISAIR HANDLING**

La société « Tunisair handling » n'a pas procédé à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2019 qui totalisent une valeur comptable brute de 79,985 millions de dinars et une valeur nette comptable de 13,6 millions de dinars.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de mesurer avec précision l'impact de l'opération d'inventaire des immobilisations et de son rapprochement avec les données comptables, sur les soldes des immobilisations et de la situation nette de la société.

Par ailleurs, la société « Tunisair Handling » a procédé à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2019, totalisant une valeur globale de 4,9 millions de dinars et ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation s'élevant à 1 millions de dinars. Toutefois, la société n'a pas mis à notre disposition un rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des stocks et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2019.

### **1.1.4. TUNISAIR TECHNICS**

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société « Tunisair technics » totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable brute de 46.9 millions de dinars et une valeur comptable nette de 10,3 millions de dinars. Les travaux de rapprochement entre les résultats de l'inventaire physique et les données comptables n'ont pas été achevés. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact de cette opération sur les valeurs de ces immobilisations et la situation nette de la société à la date de clôture des comptes.

Les travaux d'inventaire physique de rapprochement et de valorisation des stocks font ressortir principalement : des articles inventoriés et non constatés parmi les stocks pour une valeur 2,5 millions de dinars et des articles mouvementés au cours de l'exercice 2019 enregistrant des variations positives et négatives des prix par rapport aux exercices antérieurs n'ont justifiées à ce jour.

## **1.2. Moteurs des avions Boeing 737**

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) du bilan comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3,922 millions

de dinars (avec une valeur nette comptable nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale Tunisair TECHNICS en 2018, pour le compte de la Société à un acquéreur étranger. Il convient également de noter que, la Société aurait de sa part un dû à sa filiale Tunisair TECHNICS l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion, qu'elle a effectué pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore approuvé ce processus de transfert, de valorisation et de cession d'immobilisations.

### **1.3 Moteurs des avions A320**

#### **1.3.1. TUNISAIR-SA /Tunisair TECHNICS**

En 2018, la Société a sous-traité à sa filiale Tunisair TECHNICS l'entretien de six (6) moteurs d'avion A320. Tunisair TECHNICS a expédié à son tour les six moteurs au prestataire étranger qu'elle a sélectionné pour réaliser l'entretien, contre une enveloppe financière de l'ordre de 35,6 millions USD. Ainsi, et à la date de ce rapport (cinq années après) quatre (4) des six (6) moteurs d'avion demeurent toujours chez le prestataire étranger qui refuse de les livrer à cause d'un désaccord sur les sommes dues et sur les modalités de paiement.

Ce différend a été soumis devant le tribunal de Commerce de Paris pour jugement, il reste non résolu au moment de la publication de ce rapport. Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale Tunisair TECHNICS n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers accompagnant ce rapport.

## **2. Comptes clients et comptes rattachés**

### **2.1. TUNISAIR-SA**

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes de créances clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés et apurés à la date de rédaction de ce rapport, ils se détaillent comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés :	42 millions de dinars
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés :	38,4 millions de dinars

Ces soldes non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de créances qui génère de nombreuses erreurs dans ces comptes. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens

d'audit les soldes de ces comptes de créances clients non justifiés inscrits au bilan. Nous n'avons pas été aussi en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires sur les comptes de créances, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

### **3. Liquidités & équivalents de liquidités**

#### **3.1. TUNISAIR-SA**

La rubrique du bilan « Liquidités & équivalents de liquidités » qui enregistre un solde comptable débiteur de 164 millions de dinars à la date du 31 décembre 2019, correspond à un solde global figurant sur les différents relevés bancaires à la même date s'élevant à uniquement 157 millions de dinars (dont 52 millions de dinars dans un compte de la Trésorerie Générale de la Tunisie TGT, au titre de la participation de l'Etat Tunisien au plan de redressement de la société).

En effet, l'opération de rapprochement des soldes a permis de dégager des opérations en suspens et des différences entre les livres comptables de la société et les relevés bancaires, en cours de justification détaillées comme suit :

	<b>(Chiffres en millions de dinars)</b>	
Opérations exécutées par les banques non comptabilisées par la société :	- 17,2	+ 7,9
Opérations comptabilisées par la société ne figurant pas sur les relevés bancaires des comptes courants :	- 11,3	+ 5,7

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient engendrer des ajustements significatifs sur les comptes de liquidités et sur les éléments composant le bilan, l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

### **4. Les comptes de l'actif et du passif courant**

#### **4.1. Ecarts non justifiés des comptes réciproques avec les filiales du groupe**

Pour les besoins de la consolidation au 31 décembre 2019, un grand nombre d'écritures d'homogénéisation et d'élimination intragroupe a été effectué, réduisant ainsi et dans la mesure du possible la majorité des écarts existants au niveau des soldes réciproques.

Toutefois pour les écarts non justifiés ou pour lesquels il n'existe pas de réconciliation signée entre les entités concernées, il n'a pas été possible de traiter ces différences au niveau du bilan consolidé au 31 décembre 2019 et par conséquent les actifs et les passifs consolidés font apparaître à ce jour des écarts internes au groupe non encore traités ni éliminés à hauteur des montants suivants :

(Chiffres en millions de dinars)

	<b>Ecart par rapport au solde du compte client (débitaire)</b>	<b>Ecart par rapport au solde du compte fournisseur (créditeur)</b>
Société Tunisair / EXPRESS	6,195	0,406
Société Tunisair / HANDLING	3,256	1,293
T. EXPRESS / T. HANDLING	2,356	1,492
T. EXPRESS / T. TECHNICS		1,461

## **4.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)**

### **4.2.1 TUNISAIR-SA**

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 6.1.15, la dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), s'élève à la date du 31 décembre 2019 à : 937 millions de dinars. Cela représente l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances d'aérodrome et de services de navigation aérienne revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joint ne prennent pas en compte les éventuels intérêts de retard que l'office pourrait facturer à la société en vertu de la réglementation, à un taux égal à celui des découverts bancaires en vigueur au moment de la facturation.

De notre part, nos entretiens avec la Direction de la société et nos demandes de confirmations de soldes adressées à l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports, ne nous ont pas permis de cerner avec précision le volume des intérêts de retard que l'exploitant de l'aéroport pourrait appliquer, pour tout retard dans le règlement de ses créances non recouvrées dans les délais impartis.

## **4.3. Soldes des comptes de l'actif et du passif courant, non justifiés**

### **4.3.1 TUNISAIR-SA**

Les deux rubriques « Autres Actifs Courants » et « Autres Passifs Courants » enregistrent plusieurs comptes non justifiés, et non encore apurés qui se détaillent comme suit :

**(Chiffres en millions de dinars)**

	<b>Montant débit</b>	<b>Montant crédit</b>
Fournisseurs d'exploitation	-	13,111
Personnel & comptes rattachés	14,049	7,243
Etat – impôts & taxes	3,077	1,563
Comptes d'attentes	17,006	-
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	-	60,933
Recettes commerciales « BSP »	(1) 86,377	-

Les encaissements au cours des exercices 2020,2021 et 2022 des recettes commerciales « BSP » au 31 décembre 2019 ont atteint 70 millions de dinars.

Ces soldes non justifiés sont dus au système d'information en place pour la tenue des comptes de l'exploitation qui génère de nombreuses erreurs dans ces comptes. À la date de notre rapport d'audit, la direction était toujours en train de rectifier et de justifier ces soldes et de procéder aux corrections nécessaires.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier par d'autres moyens d'audit les soldes de ces comptes de dettes et de créances liés à l'exploitation. Nous n'avons pas été aussi en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes, ainsi que sur les éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

## **5. Les comptes liés à la gestion du personnel et aux aspects sociaux**

### **5.1. Déficit structurel du fonds social**

#### **5.1.1. TUNISAIR-SA**

A la date du 31 décembre 2019, l'encours des prêts accordés au personnel de la société sur le fonds social s'élève à 15,06 millions de dinars, alors que les ressources propres du fonds sont uniquement de 3,386 millions dinars. Soit un déficit structurel de 11,674 millions de dinars.

Ce déficit a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de la quote-part annuelle revenant au fonds social sur les bénéfices distribuables.

Veillez également noter que cet autofinancement n'a pas été décidé par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'autorité de tutelle.

## 5.2. Avantages postérieurs à l'emploi, non évalués et non pris en comptes

### 5.2.1 TUNISAIR-SA

Le coût associé au bénéfice du personnel de la société d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment le régime de retraite complémentaire), n'est pas déterminé sur une base actuarielle, et n'est pas par conséquent correctement pris en compte durant les périodes au cours desquelles l'avantage est acquis par les employés, (excepté une provision forfaitaire de 10 millions de dinars constatée en 2016).

Il en découle que le passif du bilan ne prend pas en compte les engagements futurs exhaustifs de la société envers ses employés.

De notre part, en l'absence d'une estimation actuarielle basée sur les données démographiques des employés de la société, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements nécessaires des passifs, des éléments composant l'état du résultat, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie.

## 6. Méthode comptable de consolidation de la société Tunisie Catering

La société Tunisie catering est détenue à hauteur de 45% de son capital par Tunisair-SA, suivie directement par la société Newrest-SA à hauteur de 34% puis par Nouvel Air qui détient 15% du capital et CTKD à hauteur de 6%. La société Tunisie catering telle qu'indiquée dans les notes aux états financiers consolidés a été considérée comme une entreprise associée sous influence notable dans le groupe et la méthode de consolidation utilisée est celle de la mise en équivalence.

Toutefois, selon le paragraphe 10 de la norme comptable NCT35 du système comptable des entreprises et conformément à l'article 461 du code des sociétés commerciales : « [...] **Le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre société, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne** [...] ».

De ce fait, Tunisie Catering est présumée sous le contrôle de Tunisair au sens de ce qui précède et le traitement comptable approprié est la méthode d'intégration globale ce qui impacterait de manière significative la présentation des états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ainsi qu'au niveau de l'information comparative relative à l'exercice (2018).

### **III. Paragraphes d'observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

#### **1. Redressement judiciaire de Tunisie Catering**

Conformément à la loi n° 95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficulté économique tel que modifié par les textes subséquents, le tribunal de première instance de Tunis a ordonné en date du 6 avril 2015 l'ouverture de procédures de règlement judiciaire et la désignation d'un administrateur judiciaire et d'un expert en diagnostic. Sur la base des travaux de l'administrateur judiciaire et du rapport de l'expert en diagnostic le principe de poursuite des activités de la société a été consacré et un plan de redressement a été adopté. Ceci s'est traduit à la fin des travaux de l'administrateur judiciaire par le jugement en référé du 15 janvier 2016 et la nomination d'un directeur général par le conseil d'administration du 21 janvier 2016. Toutefois, il convient de signaler que les comptes de passifs n'ont pas été ajustés au 31 décembre 2019 selon le jugement ci-dessus indiqué. Le tribunal de première instance de Tunis a émis un jugement commercial en date du 10 juillet 2019 en vertu duquel la société est tenue de procéder à l'augmentation de son capital de 10 millions de dinars selon les modalités et les proportions prévues par le jugement précité. La société n'a pas entamé les actions préconisées par le plan de poursuite de l'activité prévoyant cette modification des statuts et ce en application de l'article 457 de la loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

#### **2. Continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention qu'à la date du 31 décembre 2019, les capitaux propres du groupe Tunisair sont négatifs, soit -864 millions de dinars, à cause des pertes cumulées qui ont atteint -970 millions de dinars, en raison des difficultés économiques, techniques et sociales qui ont perduré sur plusieurs années successives. Ces conditions, ajoutées aux autres points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

#### **3. Dossier de MAURITANIA Airways**

Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51% et exclue du périmètre de consolidation) en liquidation, pour un montant équivalent à 68,407 millions de dinars.

Sachant que la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 47,923 millions de dinars.

#### **4. Contrats en cours de la filiale en liquidation AISA**

La filiale AVIATION IT SERVICE AFRICA « AISA », spécialisée dans la conception des programmes informatiques et des systèmes d'information, détenue à raison de 100% par la société de manière directe et indirecte et exclue du périmètre de consolidation, a été mise en liquidation par décision de son Assemblée Générale du 13 Juin 2017. Les contrats en cours d'AISA sont actuellement gérés par la Direction de la société.

#### **5. Contrôle fiscal**

Les filiales du Groupe Tunisair à savoir Tunisair Express, Tunisair Handling et AMADEUS ont fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices antérieurs. A ce titre des provisions ont été constituées pour couvrir raisonnablement les risques rattachés auxdits redressements. Néanmoins, la société Tunisair Handling n'a pas constaté une provision au titre de risque fiscal au cours de l'exercice 2019.

L'application des nouvelles procédures de facturation des prestations rendues à la société mère Tunisair-SA conformément au protocole d'accord signé par Tunisair Technics le 31 décembre 2015, les avenants y relatifs ont générés des insuffisances de trésorerie et l'accroissement de crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 2019 à 14;039 millions de dinars. Cette TVA doit être régularisée par Tunisair Technics et ce conformément à la note de la DGELF en date du 18 février 2021.

#### **IV. Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des incidences des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **V. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **VI. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **VII. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## 1. Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Cet examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société mère et la bonne gestion des opérations engagées (Retard dans la comptabilisation des charges, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, Système d'information touché par plusieurs défaillances, .....etc.). En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

**Tunis, Le 19 Octobre 2023**

Les Co-Commissaires aux Compte

P/ le groupement des cabinets  
« eXacom audit » et « MKS »

---

**Abderrazek SOUEI**

P/ le groupement des cabinets  
« FINACO » et « SOFIDEX »

---

**Yahia ROUATBI**



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Exercice clos le 31 Décembre 2022****I. Rapport sur l'audit des états financiers****Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 7 763 820 Dinars et un résultat déficitaire de <736 180> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds spécialisé conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **SMART CAPITAL SA** entant que gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

<sup>2</sup>Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar el Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis – TUNISIE  
Tel : + 216 71 96 33 80 – Fax : + 216 71 96 43 80 – mazars.tunisie@mazars.tn – www.mazars.tn

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction de SMART CAPITAL SA (Gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé « INNOVATECH ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction de SMART CAPITAL SA qu'il lui incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction du gestionnaire du fonds.

**Tunis, le 15 Mai 2023**  
**Le Commissaire Aux Comptes**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**Bilan du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH**  
**Arrêté au 31/12/2022**  
**(Exprimé en Dinars)**

<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>Actifs</u></b>		
<b>AC 1- Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>3 336 246</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		300 000
b- Obligations et valeurs assimilées		3 036 246
c- Autres valeurs		-
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>4 497 550</b>
a- Placement monétaires		-
b- Disponibilités		4 497 550
<b>AC 3 – Créances d'exploitation</b>		-
<b>AC4 – Autres Actifs</b>		<b>1 695</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>7 835 491</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
PA 1 – Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	7 113
PA 2 – Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	64 558
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>71 671</b>
<b><u>ACTIFS NET</u></b>		
<b>CP 1 – Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>8 500 000</b>
<b>CP 2 – Sommes distribuables</b>		<b>-736 180</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b- Sommes distribuables de l'exercice		-736 180
<b>ACTIFS NETS</b>		<b>7 763 820</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NET</b>		<b>7 835 491</b>

**Etat de résultat du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH**

**Période allant du 30/03/2022 au 31/12/2022  
(Exprimé en Dinars)**

<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.6</b>	<b>82 854</b>
a- Dividendes		-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		82 854
c- Revenus des autres valeurs		-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>		
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>82 854</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.7</b>	<b>-576 689</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-493 835</b>
<b>PR 3 – Autres produits</b>		
<b>CH 2 – Autres charges</b>	<b>3.8</b>	<b>-242 345</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-736 180</b>
<b>PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-736 180</b>
<b>PR 5 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles /titres		-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-736 180</b>

**Etat de variation de l'actif net du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH**  
**Période allant du 30/03/2022 au 31/12/2022**  
**(Exprimé en Dinars)**

	<b>31/12/2022</b>
<b>AN 1 – VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-736 180</b>
a- Résultat d'exploitation	-736 180
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
d- Frais de négociation de titres	-
<b>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>8 500 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>	
Capital	8 500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
sRégularisation des sommes distribuables	-
Droits d'entrée	-
<b>b- Rachats</b>	
Capital	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
Régularisation des sommes distribuables	-
Droits de sortie	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>7 763 820</b>
<b>AN 4 – ACTIF NET</b>	
a- en début d'exercice	0
b- en fin d'exercice	7 763 820
<b>AN 5 – NOMBRE DE PARTS</b>	
a- en début d'exercice	0
b- en fin d'exercice	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1552,764</b>
<b>Taux de rendement</b>	
<b>AN-6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-8,66%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS INNOVATECH ARRETES AU 31-12-2022**

**1. Présentation du fonds spécialisé Innovatech :**

INNOVATECH est un fonds d'investissement spécialisé relevant de la catégorie des fonds commun de placement en valeur mobilières qui réalisent ses investissements pour le compte des investisseurs avertis conformément à l'article 22 novodécies du Code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le FIS a reçu l'agrément du CMF le 23 juillet 2021 pour principal objectif la réalisation pour le compte des porteurs de parts d'opérations de prise de participation, notamment au titre des premiers investissements et d'investissements complémentaires dans des entreprises innovantes.

La gestion du portefeuille titres du FIS est assurée par SMART CAPITAL SA.

L'ATB a été désignée dépositaire des titres en espèces du FIS INNOVATECH.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes et notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives aux OPCVM. Exceptionnellement, le premier exercice du FIS s'étend du 30/03/2022 au 31/12/2022.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions :**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

### **2.3 Evaluation des titres OPCVM :**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**

### **3.1 Portfeuille titres**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>300 000</b>
Actions	300 000
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>3 036 246</b>
Obligations convertibles en actions	3 036 246
<b>Total</b>	<b><u><u>3 336 246</u></u></b>

Le portefeuille titres se présente comme suit :

	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Valeur au</u></b>
	<b><u>De titres</u></b>	<b><u>d'acquisition</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
<b>Actions</b>		<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
INTEGRATIONS	3 000	300 000	300 000
DES SOLUTIONS INFORMATIQUES			
<b>Obligations convertibles en actions</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 036 246</b>
PLASTICUM	1 500	1 500 000	1 536 246
ENOVA ROBOTICS	1 500	1 500 000	1 500 000

**3.2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2022</b>
<b>Disponibilités</b>	
Banque ATB DT	4 497 550
<b>Total</b>	<b>4 497 550</b>

**3.3 Opérateurs créditeurs**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	1 163
Rémunération du dépositaire	5 950
<b>Total</b>	<b>7 113</b>

**3.4 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2022</b>
Jetons de présences à payer	44 000
Créditeurs divers (Honoraires)	20 477
Etat impôts et taxes	81
<b>Total</b>	<b>64 558</b>

**3.5 Capital**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b><u>Capital au 30/03/2022</u></b>	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b><u>Souscriptions réalisées (Libérées)</u></b>	
Montant	8 500 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
<b><u>Rachat réalisés (Libérées)</u></b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires	0
<b><u>Capital au 31/12/2022</u></b>	
Montant	8 500 000
Nombre de parts émises (*)	5 000
Nombre de copropriétaires	1

(\*) Il s'agit des parts souscrites.

### 3.6 Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	
Intérêts OCA PLASTICUM	82 854
<b>Total</b>	<b><u>82 854</u></b>

### 3.7 Charges de gestion des placements

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	570 739
Rémunération du dépositaire	5 950
<b>Total</b>	<b><u>576 689</u></b>

### 3.8 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>
Redevances du Conseil du Marché Financier	131 013
Jetons de présence	44 000
Honoraires d'intermédiaires	66 998
Services bancaires et assimilés	249
Impôts et taxes	85
<b>Total</b>	<b><u>242 345</u></b>

## 4. Données par part et ratios pertinents

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2022</b>
Revenus des placements	16,571
Charges de gestion des placements	115,337
<b>Revenu net des placements</b>	<b>131,908</b>
Autres produits	0,000
Autres charges	-48,47
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-147,23</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-147,23</b>
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0,000
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,000
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-147,23</b>
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	1 552,76
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges de gestion de placements /actif net moyen	7,42%
Autres charges/actif net moyen	3,12%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	9,48%
<b>Actif net moyen</b>	<b>7 763 820</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>5000</b>

## **5. Rémunérations gestionnaires, et dépositaire**

### **5.1 Rémunération du gestionnaire**

SMART CAPITAL est le gestionnaire du fonds Innovatech. Elle a la responsabilité de définir la stratégie du Fonds, rechercher les cibles d'investissement, accomplir les due diligences (stratégiques, juridiques, financières, comptables et organisationnelles), évaluer, décider et mettre en œuvre tous investissements et désinvestissements du fonds.

Le gestionnaire reçoit du fonds une rémunération annuelle pendant toute la période de la vie du fonds, calculée comme suit :

- Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des souscriptions non investies lorsque la taille du Fonds est inférieure ou égale à 70 MD et Un (1,0) % hors taxe des montant souscrits et non investis lorsque la taille du Fonds est supérieure à 70 MD ; et
- Un virgule Soixante-quinze (1,75) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont inférieurs ou égal à 70 MD, et Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont supérieurs à 70 MD.

La Commission de Gestion est soumise à la TVA que le Fonds paie en sus de la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion est facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

### **5.2 Rémunération du dépositaire**

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire reçoit une rémunération annuelle hors taxe de 0,0145 % de l'actif net du Fonds avec un minimum de 5 000 Dinars.

Cette rémunération sera payée, à terme échu, dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

# **SICAV PLUS**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 710.559, un actif net de D : 707.515 et un bénéfice de la période de D : 7.487.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 octobre 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2023**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	481 991	669 167	665 922
Actions et droits rattachés		45	41	37
Tires des Organismes de Placement Collectif		26 962	42 114	41 937
Obligations et valeurs assimilées		454 984	627 012	623 948
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		228 535	196 077	187 567
Placements monétaires	5	228 535	196 077	187 567
<b>Créances d'exploitation</b>		33	138	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>710 559</b>	<b>865 382</b>	<b>853 490</b>

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	1 940	2 750	2 291
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	1 105	535	532
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 044</b>	<b>3 285</b>	<b>2 824</b>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	8	689 989	842 937	825 356
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 526	19 160	25 310
<b>ACTIF NET</b>		<b>707 515</b>	<b>862 098</b>	<b>850 666</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>710 559</b>	<b>865 382</b>	<b>853 490</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	6 201	21 440	9 364	31 033	39 624
Revenus des actions		3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 198	21 437	9 361	31 030	39 621
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	2 460	5 095	1 496	4 541	5 446
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		8 661	26 535	10 860	35 574	45 070
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(2 154)	(6 587)	(3 056)	(9 701)	(247)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		6 507	19 948	7 803	25 872	32 823
<b>Autres charges</b>	12	(334)	(932)	(365)	(1 114)	(1 424)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		(130)	(500)	(50)	(150)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		6 042	18 515	7 389	24 609	31 198
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(244)	(990)	(5 256)	(5 448)	(5 888)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		5 799	17 526	2 133	19 160	25 310
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		244	990	5 256	5 448	5 888
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		1 278	152	(5 019)	(3 667)	(3 268)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		167	4 352	7 220	9 931	11 444
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		7 487	23 019	9 590	30 873	39 374

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	7 487	23 019	9 590	30 873	39 374
Résultat d'exploitation	6 042	18 515	7 389	24 609	31 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 278	152	(5 019)	(3 667)	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	167	4 352	7 220	9 931	11 444
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(9 204)	(166 170)	(273 292)	(280 910)	(300 842)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	305 332	967 159	15 359	86 734	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	10 778	32 564	598	3 145	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	5 856	11 812	296	759	7 407
<b>Rachats</b>					
- Capital	(313 969)	(1 127 166)	(273 265)	(351 778)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 101)	(37 738)	(10 727)	(13 563)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 100)	(12 802)	(5 553)	(6 207)	(13 295)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 717)</b>	<b>(143 151)</b>	<b>(263 701)</b>	<b>(250 037)</b>	<b>(261 468)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	709 232	850 666	1 125 798	1 112 134	1 112 134
En fin de période	707 515	707 515	862 097	862 097	850 666
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	10 143	12 421	16 762	16 874	16 874
En fin de période	10 013	10 013	12 715	12 715	12 421
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>70,660</b>	<b>70,660</b>	<b>67,802</b>	<b>67,802</b>	<b>68,486</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,05%</b>	<b>3,17%</b>	<b>0,95%</b>	<b>2,87%</b>	<b>3,91%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023, à D : 481.991 et se détaille comme suit :

<b>Code</b>		<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>	<b>Valeur</b>	<b>%</b>
<b>ISIN</b>		<b>de titres</b>	<b>d'acquisition</b>	<b>au</b>	<b>Actif net</b>
				<b>30/09/2023</b>	
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>27</b>	<b>45</b>	<b>0,01%</b>
TN0007270010	TPR	9	27	45	0,01%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>26 441</b>	<b>26 962</b>	<b>3,81%</b>
TN0002100998	TUNISIE SICAV	235	26 441	26 962	3,81%
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>419 227</b>	<b>454 984</b>	<b>64,31%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>68 111</b>	<b>69 972</b>	<b>9,89%</b>
TN0001300607	BTE 2010 B	600	21 000	21 011	2,97%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 825	0,26%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	4 800	4 895	0,69%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	11 422	1,61%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 099	2,84%
TN0002102077	TL SUB 2018 CAT A TV TMM2.70	500	10 000	10 720	1,52%
	<b>Emprunt national</b>		<b>112 174</b>	<b>120 942</b>	<b>17,09%</b>
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	119 002	16,82%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 940	0,27%
	<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>238 942</b>	<b>264 070</b>	<b>37,32%</b>
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	105 675	14,94%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	100 621	14,22%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 774	8,17%
	<b>Total</b>		<b>445 695</b>	<b>481 991</b>	<b>68,12%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>67,83%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2023 à D : 228.535 , contre D : 196.077 au 30.09.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif net
	<b>BTCT</b>	<b>151 000</b>	<b>147 827</b>	<b>148 580</b>	<b>21,00%</b>
TN2Z2IQW3F4	BTC 13 SEMAINES 19/12/2023	85 000	83 214	83 399	11,79%
TNBP0CTLWVE7	BTC 13 SEMAINES 14/11/2023	66 000	64 613	65 180	9,21%
	<b>Dépôt à vue</b>		<b>79 451</b>	<b>79 956</b>	<b>11,30%</b>
	Amen Bank Pasteur		79 451	79 956	11,30%
	<b>Total général</b>		<b>227 278</b>	<b>228 535</b>	<b>32,30%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>32,16%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2023 à D : 1.940, contre D : 2.750 au 30/09/2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	485	688	573
Distributeur	1 454	2 063	1 718
<b>Total</b>	<b>1 940</b>	<b>2 750</b>	<b>2 291</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2023 à D : 1.105 , contre D : 535 au 30.09.2022, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	58	71	68
Retenues à la source à payer	216	306	255
TCL	38	8	10
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	495	-	-
Contribution sociale de solidarité	299	150	200
<b>Total</b>	<b>1 105</b>	<b>535</b>	<b>532</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2023, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

### Souscriptions réalisées

Montant	967 159
Nombre de titres émis	14 555
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

### Rachats effectués

Montant	(1 127 166)
Nombre de titres rachetés	(16 963)
Nombre d'actionnaires sortants	(98)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	152
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	4 352
Régularisation des sommes non distribuables	(269)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	25 310
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(4 905)

### Capital au 30-09-2023

Montant	689 989
Nombre de titres	10 013
Nombre d'actionnaires	691

**Note 9 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 6.201, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023, contre D : 9.364 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
<b><u>Revenus des actions</u></b>					
- Dividendes	3	3	3	3	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	939	4 155	1 957	7 124	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	5 259	17 282	7 404	23 906	30 704
<b>TOTAL</b>	<b>6 201</b>	<b>21 440</b>	<b>9 364</b>	<b>31 033</b>	<b>39 624</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023 à D : 2.460, contre D : 1.496 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	507	1 532	991	2 846	3 562
Intérêts des BTCT	1 953	3 563	505	1 695	1 884
<b>TOTAL</b>	<b>2 460</b>	<b>5 095</b>	<b>1 496</b>	<b>4 541</b>	<b>5 446</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 2.154 contre D : 3.056 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	<b>du 01/07 au 30/09/2023</b>	<b>du 01/01 au 30/09/2023</b>	<b>du 01/07 au 30/09/2022</b>	<b>du 01/01 au 30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Commission de gestion	539	1 647	764	2 426	3 062
Commission de distribution	1 615	4 940	2 292	7 275	9 185
<b>TOTAL</b>	<b>2 154</b>	<b>6 587</b>	<b>3 056</b>	<b>9 701</b>	<b>12 247</b>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 à D : 334 contre D : 365 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	<b>du 01/07 au 30/09/2023</b>	<b>du 01/01 au 30/09/2023</b>	<b>du 01/07 au 30/09/2022</b>	<b>du 01/01 au 30/09/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance CMF	182	554	257	816	1 030
TCL	22	75	42	109	136
Autres	131	304	66	189	259
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>932</b>	<b>365</b>	<b>1 114</b>	<b>1 424</b>

### **Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

#### **Rémunération du distributeur :**

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2023 faisant ressortir un total de 1046671DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 17140DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 036483DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit. *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  
- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 septembre 2023.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 octobre 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**

**ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>				
Actions et droits rattachés		142 886	344 478	376 155
Obligations et valeurs assimilées		561 789	577 782	586 400
Titres OPCVM		50 614	60 968	61 857
	<b>3.1</b>	<b>755 289</b>	<b>983 228</b>	<b>1 024 412</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>				
Placements monétaires	<b>3.2</b>	98 117	-	39 747
Disponibilités	<b>3.3</b>	193 265	312 550	234 491
		<b>291 382</b>	<b>312 550</b>	<b>274 238</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 046 671</b>	<b>1 295 778</b>	<b>1 298 650</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	4 389	5 196	5 122
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	5 799	5 540	7 234
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 188</b>	<b>10 736</b>	<b>12 356</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	1 017 126	1 264 829	1 263 531
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>19 357</b>	<b>20 213</b>	<b>22 763</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 357	20 213	22 763
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 036 483</b>	<b>1 285 042</b>	<b>1 286 294</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 046 671</b>	<b>1 295 778</b>	<b>1 298 650</b>

**ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**  
**PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>16 646</b>	<b>37 238</b>	<b>15 256</b>	<b>40 963</b>	<b>49 686</b>
Dividendes	4.1	8 086	11 752	6 532	14 991	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 560	25 486	8 724	25 972	34 695
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	<b>1 772</b>	<b>4 356</b>	<b>1 423</b>	<b>4 088</b>	<b>5 601</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>18 418</b>	<b>41 594</b>	<b>16 679</b>	<b>45 051</b>	<b>55 287</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<4 389>	<14 007>	<5 196>	<16 592>	<21 713>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>14 029</b>	<b>27 587</b>	<b>11 483</b>	<b>28 459</b>	<b>33 574</b>
Autres charges	4.5	<2 331>	<7 272>	<2 281>	<7 519>	<9 779>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 698</b>	<b>20 315</b>	<b>9 202</b>	<b>20 940</b>	<b>23 795</b>
Régularisation du résultat - d'exploitation		<485>	<958>	<512>	<727>	<1 032>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>11 213</b>	<b>19 357</b>	<b>8 690</b>	<b>20 213</b>	<b>22 763</b>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		485	958	512	727	1 032
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		<41 474>	<37 458>	17 923	59 976	78 514
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		12 489	31 727	<13 338>	90 366	<92 412>
Frais de négociation de titres		<253>	<1 662>	6 663	<1 911>	<2 318>
Droit de sortie		-	-	-	776	776
<b>Résultat net de la période</b>		<b>&lt;17 540&gt;</b>	<b>12 922</b>	<b>20 450</b>	<b>&lt;10 585&gt;</b>	<b>8 355</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**

**PERIODE ALLANT DU 1er JUILLET 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>&lt;17 540&gt;</b>	<b>12 922</b>	<b>20 450</b>	<b>&lt;10 585&gt;</b>	<b>8 355</b>
Résultat d'exploitation	11 698	20 315	9 202	20 940	23 795
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<41 474>	<37 458>	17 923	59 976	78 514
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12 489	31 727	<13 338>	<90 366>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<253>	<1 662>	6 663	<1 911>	<2 318>
Droit de sortie	-	-	-	776	776
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	-	<19 511>	-	<30 398>	<30 398>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;36 229&gt;</b>	<b>&lt;243 222&gt;</b>	<b>&lt;33 078&gt;</b>	<b>&lt;432 579&gt;</b>	<b>&lt;450 267&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
<b>Rachats</b>	<b>&lt;36 229&gt;</b>	<b>&lt;243 222&gt;</b>	<b>&lt;33 078&gt;</b>	<b>&lt;432 579&gt;</b>	<b>&lt;450 267&gt;</b>
Capital	<35 220>	<237 737>	<33 233>	<429 806>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<524>	<1 275>	667	6 937	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<485>	<4 210>	<512>	<9 710>	<10 015>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>&lt;53 769&gt;</b>	<b>&lt;249 811&gt;</b>	<b>&lt;12 628&gt;</b>	<b>&lt;473 562&gt;</b>	<b>&lt;472 310&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>					
En début de la période	1 090 252	1 286 294	1 297 670	1 758 604	1 758 604
En fin de la période	1 036 483	1 036 483	1 285 042	1 285 042	1 286 294
<b><u>Nombre d'actions</u></b>					
En début de la période	482	574	597	776	776
En fin de la période	466	466	582	582	574
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>2 224,211</b>	<b>2 224,211</b>	<b>2 207,976</b>	<b>2 207,976</b>	<b>2 240,930</b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b>-6,62%</b>	<b>1,37%</b>	<b>6,26%</b>	<b>-0,44%</b>	<b>1,12%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 30/09/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### **3 – NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

##### **A- Actions et droits rattachés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	10 000	17 462	20 562	1,96%
TN0007590011	CELLCOM	2 387	5 752	5 206	0,50%
TN0003200755	I.C.F.	617	53 981	44 987	4,30%
TN0007740012	SAM	2 000	7 676	7 360	0,70%
TN0001100254	SFBT	1 000	12 977	12 628	1,21%
TN0006660013	SOTRAPIL	600	8 588	8 984	0,86%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	6 972	74 173	43 159	4,12%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>180 609</b>	<b>142 886</b>	<b>13,65%</b>

##### **B- Obligations et valeurs assimilées**

###### **Obligations de sociétés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	26 226	2,51%
<b>Total obligations de sociétés</b>			<b>25 613</b>	<b>26 226</b>	<b>2,51%</b>

###### **Bons du trésor assimilables**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	535 563	51,17%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>			<b>508 252</b>	<b>535 563</b>	<b>51,17%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>533 865</b>	<b>561 789</b>	<b>53,68%</b>

##### **C- Titres OPCVM**

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	50	49 817	50 614	4,84%
<b>Total OPCVM</b>			<b>49 817</b>	<b>50 614</b>	<b>4,84%</b>
<b>Total</b>			<b>764 291</b>	<b>755 289</b>	<b>72,16%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

#### BTCT

BTCT 13 SEMAINES 19/12/2023,  
8,49%

100 000      97 899      98 117      9,37%

#### **Total BTCT**

**100 000      97 899      98 117      9,37%**

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	196 280	311 538	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	970	1 741	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<194>	<348>	<312>
Achats de titres à régler	<3 791>	-	<1 323>
Vente titres à encaisser	-	<381>	9 543
	<u>193 265</u>	<u>312 550</u>	<u>234 491</u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	2 023	2 587	2 535
Rémunération du dépositaire à payer	1 500	1 500	1 500
Rémunération du gestionnaire à payer	866	1 109	1 087
	<u>4 389</u>	<u>5 196</u>	<u>5 122</u>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 250	5 308	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	300	125	200
Autres (retenue à la source à payer)	127	-	-
Redevances CMF à Payer	86	107	108
TCL à payer	36	-	18
	<u>5 799</u>	<u>5 540</u>	<u>7 234</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 septembre 2023 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Montant	<b>1 263 531</b>
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

#### **Rachats effectués**

Montant	<237 737>
Nombre de titres	108
Nombre d'actionnaires sortants	10

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<1 662>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<37 458>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	31 727
Régularisations des sommes non distribuables	<1 275>

#### **Capital au 30 septembre 2023**

Montant	<b>1 017 126</b>
Nombre de titres	466
Nombre d'actionnaires	13

*\*A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 019 257 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 30 septembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	20 315	20 940	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<958>	<727>	<1 032>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-
	<u>19 357</u>	<u>20 213</u>	<u>22 763</u>

## **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes	8 086	11 752	6 532	14 991	14 991
	<u>8 086</u>	<u>11 752</u>	<u>6 532</u>	<u>14 991</u>	<u>14 991</u>

### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	8 233	24 428	8 232	24 427	32 659
Intérêts sur obligations	327	1 058	492	1 545	2 036
	<u>8 560</u>	<u>25 486</u>	<u>8 724</u>	<u>25 972</u>	<u>34 695</u>

#### 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	806	2 759	1 423	4 088	5 601
Intérêts sur BTC	966	1 597	-	-	-
	<b>1 772</b>	<b>4 356</b>	<b>1 423</b>	<b>4 088</b>	<b>5 601</b>

#### 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunération du distributeur	2 022	6 689	2 587	8 499	11 034
Rémunération du gestionnaire	335	2 868	1 110	3 643	4 729
Rémunération du dépositaire	2 032	4 450	1 499	4 450	5 950
	<b>4 389</b>	<b>14 007</b>	<b>5 196</b>	<b>16 592</b>	<b>21 713</b>

#### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 809	5 419	1 792	5 981	7 776
Redevances CMF	264	854	328	1 053	1 375
Contribution sociale de solidarité	100	500	75	125	200
Autres retenues	83	288	46	198	234
TCL	75	211	40	162	194
	<b>2 331</b>	<b>7 272</b>	<b>2 281</b>	<b>7 519</b>	<b>9 779</b>

## **5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.